

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 28 juin 2018

### Gérés par Phillips, Hager & North gestion de placements®\*

Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H, de série D, de série F<sup>†</sup>, de série FT5, de série I et de série O des fonds de placement Phillips, Hager & North suivants :

#### Fonds du marché monétaire

Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds à revenu fixe

Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme  
Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation  
Phillips, Hager & North<sup>5</sup>

#### Fonds équilibrés

Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North<sup>3</sup>  
Fonds équilibré Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds d'actions canadiennes

Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North<sup>4</sup>  
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North<sup>5</sup>  
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North<sup>6</sup>  
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds Vintage Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds d'actions américaines

Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations  
Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'actions américaines avec couverture de change  
Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds d'actions internationales

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North<sup>2</sup>  
Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change  
Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds d'actions mondiales

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North<sup>2</sup>

#### Fonds à date cible

Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>  
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North<sup>1</sup>

#### Fonds fiduciaire de retraite

Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North<sup>6</sup>  
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North<sup>7</sup>  
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North<sup>5</sup>  
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North<sup>6</sup>  
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus  
Phillips, Hager & North<sup>6</sup>

<sup>†</sup> Avant de changer de désignation, le 28 juin 2018, les parts de série F du Fonds fiduciaire de retraite équilibré, du Fonds au flottant faible et du Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus s'appelaient parts de série A.

<sup>1</sup> Offre des parts de série D, de série F et de série O seulement.

<sup>2</sup> Offre des parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O seulement.

<sup>3</sup> Offre des parts de série A, de série Conseillers, de série H, de série D, de série F, de série I et de série O seulement.

<sup>4</sup> Offre des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.

<sup>5</sup> Offre des parts de série O seulement.

<sup>6</sup> Offre des parts de série F et de série O seulement.

<sup>7</sup> Offre des parts de série A, de série F et de série O seulement.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

\* Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire des Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	3	<b>Fonds d'actions américaines</b>	
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?</b>	3	Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North	56
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	3	Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	58
Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	3	Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North	60
<b>Risques propres aux Fonds</b>	4	Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North	62
<b>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds</b>	8	Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North	64
<b>Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié</b>	10	<b>Fonds d'actions internationales</b>	
Introduction	10	Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	66
Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement	13	Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North	68
Vote par procuration	14	<b>Fonds d'actions mondiales</b>	
Taux de rotation des titres en portefeuille	14	Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North	70
Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres	14	<b>Fonds à date cible</b>	
<b>Fonds du marché monétaire</b>		Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North	72
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North	15	Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North	75
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North	17	Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North	78
<b>Fonds à revenu fixe</b>		Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North	81
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	19	Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North	84
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North	22	Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North	87
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	24	Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North	90
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North	26	Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North	93
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	28	<b>Fonds fiduciaire de retraite</b>	
Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North	30	Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North	96
<b>Fonds équilibrés</b>		Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North	99
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North	32	Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	102
Fonds équilibré Phillips, Hager & North	35	Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North	105
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>		Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North	107
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North	37	<b>Souscriptions, échanges et rachats</b>	109
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	40	Mode d'évaluation des parts	109
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	42	Modalités de souscription, de rachat et d'échange	109
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	45	Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds	111
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North	47	Opérations à court terme	111
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North	49	Fixation de la juste valeur	112
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North	51	Frais d'opérations à court terme	112
Fonds Vintage Phillips, Hager & North	54	Surveillance des opérations	112
		Souscriptions	112
		Frais d'acquisition : parts de série Conseillers	113
		Échange entre les Fonds	113
		Changement de désignation	114
		Rachats	114
		<b>Services facultatifs</b>	115
		Types de comptes offerts	115
		Régimes d'achat automatique	115
		Réinvestissement automatique des distributions	115
		Régimes de retrait automatique	115
		Régimes de répartition des placements	115

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Frais</b>	116
Frais et charges payables par les Fonds	116
Frais et charges directement payables par vous	118
<b>Incidence des frais</b>	119
<b>Rémunération du courtier</b>	119
Mode de versement de la rémunération de votre expert en placement et de votre maison de courtage	119
Commissions de suivi	120
Autres formes de soutien aux courtiers	121
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	121
<b>Incidences fiscales pour les épargnants</b>	121
Distributions provenant des Fonds	121
Parts détenues dans des comptes non enregistrés	122
Échange entre Fonds et séries	123
Parts détenues dans des régimes enregistrés	123
Communication de renseignements à l'échelle internationale	123
<b>Quels sont vos droits?</b>	123

## Introduction

Le 1<sup>er</sup> mai 2008, Banque Royale du Canada (« Banque Royale ») a acquis la propriété de Phillips, Hager & North gestion de placements Itée, l'ancien gestionnaire des Fonds (défini ci-après).

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, RBC Gestion d'Actifs Inc. et un membre de son groupe, Phillips, Hager & North gestion de placements Itée, ont fusionné pour former une personne morale, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale. Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, RBC GMA a fusionné avec sa filiale en propriété exclusive, BonaVista Asset Management Ltd., l'entité issue de la fusion conservant la dénomination RBC GMA. RBC GMA est le gestionnaire des Fonds. Phillips, Hager & North gestion de placements est la division de RBC GMA principalement responsable de l'exercice des responsabilités de RBC GMA à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille principal des Fonds. Phillips, Hager & North a son principal établissement d'exploitation à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le présent document (le « prospectus simplifié ») contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relative à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il est divisé en trois parties. La première partie, qui va de la page 3 à la page 10, contient de l'information générale concernant les organismes de placement collectif et les risques qu'ils comportent et vous indique qui gère les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 10 à la page 108, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document. La troisième partie, qui va de la page 109 à la page 123, renferme de l'information générale sur chacun des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans la notice annuelle des Fonds, les derniers aperçus du fonds déposés, les derniers états financiers annuels déposés des Fonds, les états financiers intermédiaires des Fonds déposés après ceux-ci et le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds annuel déposé, ainsi que tout rapport de la direction sur le rendement du fonds intermédiaire déposé après celui-ci. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents :

- › en nous téléphonant, sans frais, au 1 855 408-6111 pour les Fonds fiduciaires de retraite (définis ci-après) et au 1 800 661-6141 pour tous les autres Fonds;
- › en nous télécopiant sans frais au 1 800 666-9899;
- › en nous transmettant un courriel à [institutions@phn.com](mailto:institutions@phn.com) pour les Fonds fiduciaires de retraite et à [info@phn.com](mailto:info@phn.com) pour tous les autres Fonds; ou
- › en communiquant avec un courtier qui vend nos Fonds.

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds :

- › sur notre site Web à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com), ou
- › à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Dans le présent prospectus simplifié, les mots « vous », « votre » et « vos » désignent l'épargnant; « PH&N » et les mots « nous », « notre », « nos » et « Phillips, Hager & North » désignent Phillips, Hager & North gestion de placements, une division de RBC GMA; « Fonds » désigne un ou plusieurs des organismes de placement collectif offerts aux termes du présent prospectus simplifié; « Fonds fiduciaires de retraite » désigne le Fonds fiduciaire de retraite équilibré, le Fonds de revenu d'actions prudent, le Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes, le Fonds au flottant faible et le Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus; « Fonds de retraite CIBLE PH&N® », « Fonds de retraite CIBLE Phillips, Hager & North<sup>MC</sup> » et « Fonds de retraite CIBLE® » désignent le Fonds de retraite CIBLE 2015, le Fonds de retraite CIBLE 2020, le Fonds de retraite CIBLE 2025, le Fonds de retraite CIBLE 2030, le Fonds de retraite CIBLE 2035, le Fonds de retraite CIBLE 2040, le Fonds de retraite CIBLE 2045 et le Fonds de retraite CIBLE 2050; et « fonds sous-jacents » désigne les organismes de placement collectif faisant partie du portefeuille d'un Fonds.

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

### Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

---

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») constitue une mise en commun de placements effectuée au nom de personnes qui ont les mêmes objectifs de placement. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous regroupez votre argent avec celui de nombreux autres épargnants. Nous utiliserons cet argent mis en commun pour acheter un large éventail de placements pour le compte de tout le groupe d'épargnants. Nous suivons un ensemble de lignes directrices décrites dans les objectifs de placement et les stratégies de placement de chaque Fonds que vous pouvez retrouver plus loin dans le présent prospectus simplifié. Tous les autres épargnants et vous partagez tous les profits réalisés ou toutes les pertes subies par l'OPC.

Chaque Fonds est constitué en fiducie et vendu en parts, lesquelles sont émises en séries. Chaque part d'une série représente une quote-part indivise de l'actif net du Fonds, équivalant à la quote-part de chaque autre part de la série. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Cependant, à l'occasion, certains Fonds peuvent ne pas être offerts à de nouveaux épargnants.

### Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

---

Les placements sans risque n'existent pas. Pour les épargnants, le risque peut se traduire par une perte d'argent ou un manque à gagner. Il en est de même pour les OPC. La valeur d'un OPC peut fluctuer chaque jour pour tenir compte des fluctuations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des nouvelles concernant le marché et les sociétés. Par conséquent, lorsque vous faites racheter vos parts d'un OPC, il se peut que vous receviez moins que le montant

intégral que vous avez investi à l'origine. Le montant intégral de votre placement dans un OPC n'est pas garanti et les Fonds ne garantissent pas le capital ni le montant de revenu à un moment quelconque, y compris avant ou après la « date cible » des Fonds de retraite CIBLE PH&N. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

L'un des risques d'un OPC est que, dans certains cas exceptionnels, le gestionnaire de fonds peut ne pas accepter d'ordres de rachat des parts de l'OPC ou la remise de votre produit de rachat peut être retardée. Ces cas dans le contexte des Fonds sont expliqués à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

Les OPC possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. Les principaux risques associés à un OPC sont les mêmes risques que ceux qui influent sur la valeur des placements détenus par cet OPC.

L'effet global des différents types de risques se mesure par la volatilité. La volatilité mesure la variabilité de la valeur d'un OPC par rapport à son rendement moyen. La valeur de certains OPC variera très peu avec le temps tandis que celle de certains autres variera beaucoup.

Il est très important que vous soyez informé des risques associés aux différents types d'OPC dans lesquels vous investissez, de leur rendement relatif avec le temps et de leur volatilité.

## Risques propres aux Fonds

La valeur d'OPC comme les Fonds peut fluctuer d'un jour à l'autre parce que la valeur des titres dans lesquels ils investissent peut être influencée par les variations des taux d'intérêt, l'économie, les marchés des capitaux ou les événements touchant les sociétés. Par conséquent, lorsque vous faites racheter des parts de votre OPC, leur valeur peut être supérieure ou inférieure à celle qu'elles avaient lorsque vous les avez souscrites.

Les risques présentés ci-après sont certains des risques les plus courants associés à un placement dans les Fonds, les risques précis associés à chacun des Fonds étant énumérés dans la description de chacun des Fonds à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié* qui commence à la page 10. Tout renvoi à un Fonds sous la présente rubrique renvoie également aux titres des fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds peut investir.

Les risques précis susceptibles d'être associés à un placement dans les Fonds sont décrits ci-après en ordre alphabétique.

### Risque associé au change

La plupart des OPC canadiens sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les OPC, comme les Fonds, qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de les payer en monnaie étrangère et reçoivent donc une contrepartie en monnaie étrangère au moment de la vente. Ces OPC peuvent également acheter des devises à titre de placements. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar

canadien par rapport aux monnaies étrangères auront une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers ou des devises détenus par un OPC. Par exemple, si le dollar canadien est en hausse par rapport au dollar américain, l'avoir d'un fonds libellé en dollars américains aura une valeur inférieure en dollars canadiens. Cette baisse de valeur peut réduire, voire annuler, le rendement obtenu par l'OPC. L'exposition au risque associé au change peut avoir pour effet d'augmenter la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains OPC peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change des éléments d'actif sous-jacents de l'OPC.

### Pour les OPC qui libellent leurs titres en dollars américains

L'Agence du revenu du Canada (« ARC ») exige que les gains et les pertes en capital soient déclarés en dollars canadiens. Par conséquent, lorsque vous rachetez des parts d'un OPC qui libelle ses titres en dollars américains, vous devez calculer les gains réalisés ou les pertes subies selon la différence de la valeur en dollars canadiens de vos parts entre le moment de leur souscription et celui de leur vente. De plus, même si les OPC qui libellent leurs titres en dollars américains versent des distributions de revenu dans cette devise, ces distributions doivent être déclarées en dollars canadiens à des fins fiscales canadiennes. En conséquence, tout revenu de placement vous sera déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales canadiennes.

Dans chacune des situations mentionnées précédemment, des fluctuations de la valeur du dollar canadien face au dollar américain peuvent avoir une incidence sur vos impôts exigibles. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal.

### Risque associé à la concentration

Il existe des risques associés aux OPC comme l'un des Fonds qui concentrent leurs placements dans un ou plusieurs émetteurs particuliers. La concentration des placements permet à l'OPC d'être axé sur la performance d'un émetteur particulier. Par contre, la valeur de l'OPC aura alors tendance à être plus volatile que la valeur d'un OPC plus diversifié, puisque la valeur de l'OPC concentré sera davantage influencée par le rendement de cet émetteur particulier.

### Risque associé au crédit

Le risque associé au crédit est la possibilité qu'un emprunteur ou un émetteur ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres ne puisse pas ou ne veuille rembourser le prêt, remplir ses obligations ou verser les intérêts à temps ou en général. Un OPC comme l'un des Fonds peut perdre de l'argent si l'emprunteur ou l'émetteur d'une obligation ou d'un autre titre à revenu fixe ne parvient pas à payer l'intérêt échu ou à rembourser le capital à la date d'échéance.

Des agences spécialisées notent souvent les titres de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des structures d'accueil (comme des structures qui émettent des titres adossés à des actifs ou des titres adossés à des prêts hypothécaires) qui agissent à titre de cocontractant ou empruntent de l'argent. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents présentent souvent un risque de crédit accru (cote de solvabilité



plus faible), tandis que les titres d'emprunt émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (cote de solvabilité plus élevée). Une révision à la baisse de la cote de solvabilité d'un émetteur ou d'autres nouvelles ayant une incidence négative sur sa cote de solvabilité peuvent avoir une influence sur la valeur marchande d'un titre de créance. Rien ne garantit que les notes établies par des sources indépendantes traduisent avec précision le risque de posséder des titres d'un émetteur particulier. Si une agence de notation des titres a attribué une note plus élevée aux titres d'un émetteur que celle que méritent ces titres, la valeur de ces titres peut subir une baisse importante si le marché prend connaissance du véritable risque inhérent aux titres de cet émetteur. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre de créance ou sur la capacité d'un émetteur à payer de l'intérêt ou à rembourser le capital à l'échéance, comme un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents ou de biens donnés en garantie, le cas échéant. Les instruments d'emprunt assortis d'une faible cote de solvabilité ou sans cote de solvabilité offrent généralement un meilleur rendement que les instruments d'emprunt dont la cote est plus élevée, mais le risque de subir des pertes importantes est plus élevé. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

Un écart de taux est la différence entre les taux d'intérêt payables à l'égard d'un titre à revenu fixe d'un émetteur donné et les taux d'intérêt à l'égard d'un titre à revenu fixe émis par un gouvernement qui lui est aussi identique que possible, sauf pour la note. Si le marché détermine qu'un rendement supérieur est nécessaire afin de compenser le plus grand risque d'un titre à revenu fixe assorti d'une note peu élevée, l'écart de taux augmentera. Si un écart de taux augmente après l'achat d'un titre à revenu fixe, la valeur de ce titre diminuera.

### **Risque associé à la cybersécurité**

Comme l'utilisation de la technologie prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, les OPC, comme les Fonds, sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que représentent les brèches à la cybersécurité. On entend par une brèche à la cybersécurité les événements intentionnels et non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un Fonds perde des renseignements exclusifs ou d'autres renseignements régis par les lois sur la protection des renseignements personnels, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements peuvent à leur tour faire en sorte qu'un Fonds se voie imposer des pénalités prévues par la réglementation, subisse des dommages à sa réputation, engage des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctives ou subisse une perte financière. Les brèches à la cybersécurité peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un Fonds (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant), mais peuvent également provenir d'attaques externes, comme des attaques par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés

n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les brèches à la cybersécurité des fournisseurs de services tiers d'un Fonds (p. ex., les administrateurs, agents de transfert, dépositaires et sous-conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également soumettre le Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux qui sont associés aux atteintes à la cybersécurité. Comme c'est le cas pour un risque opérationnel en général, le Fonds a mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit, étant donné, notamment, que les Fonds n'ont aucun contrôle direct sur les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de services tiers.

### **Risque associé aux dérivés**

Un dérivé est un type de placement dont la valeur est établie en fonction du rendement d'autres placements ou de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers.

Certains OPC comme les Fonds peuvent avoir recours à des dérivés selon les modalités prévues par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec les objectifs de placement de chacun des Fonds. **Un Fonds ne peut avoir recours à des dérivés à des fins spéculatives ou en vue d'établir un portefeuille avec trop d'effet de levier.** Si un Fonds a recours à des dérivés, il doit, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, détenir suffisamment d'actifs ou d'espèces pour pouvoir respecter ses engagements pris aux termes des contrats sur dérivés, de façon à limiter les pertes pouvant découler de l'utilisation de dérivés.

Il existe de nombreux types de dérivés, ceux-ci prenant habituellement la forme d'un contrat d'achat ou de vente d'une marchandise, d'une monnaie, d'un titre ou d'un indice boursier donné.

Les types de dérivés les plus courants sont les suivants :

- › les contrats à terme standardisés ou de gré à gré – engagements pris pour acheter ou vendre une monnaie, un titre ou un indice boursier à une date ultérieure précise et à un prix fixé d'avance;
- › les contrats d'option – engagements donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres dans un délai prescrit à un prix fixé d'avance;
- › les swaps – contrats négociés entre les parties, celles-ci ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve les swaps de taux d'intérêt qui s'articulent de sorte que la partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé à l'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL »).

Les dérivés comportent leurs propres risques spéciaux. Voici certains des risques communs :

- › L'utilisation de dérivés à des fins de couverture peut ne pas toujours être efficace et peut limiter la possibilité qu'un OPC de réaliser un gain.

- › L'utilisation de dérivés à des fins autres que de couverture ne protège pas un OPC d'une baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont le dérivé est un substitut.
- › Les frais afférents à la conclusion, au maintien et à la résiliation de contrats sur dérivés peuvent réduire les rendements d'un OPC.
- › Il se peut que le prix d'un dérivé ne reflète pas exactement la valeur de la monnaie ou du titre sous-jacent.
- › Rien ne garantit qu'un OPC pourra liquider son contrat sur dérivés au moment voulu. Des limites de négociation imposées par une bourse peuvent aussi avoir un effet négatif sur la capacité qu'a un OPC de liquider ses positions sur dérivés. Cette situation pourrait empêcher un OPC de réaliser un profit ou de limiter ses pertes.
- › Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficiles à négocier et comporter des risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord.
- › Le cocontractant aux termes du contrat sur dérivés, appelé la contrepartie, peut ne pas être en mesure de remplir son obligation de mener à bien l'opération. En règle générale, les notes de crédit sont un indicateur de la capacité du cocontractant de remplir ses obligations. Advenant la faillite ou l'insolvabilité de la contrepartie, les biens donnés en garantie par l'OPC en vue de garantir ses obligations aux termes des contrats sur dérivés peuvent être difficiles à recouvrer. Pendant le processus de recouvrement, la valeur des biens donnés en garantie peut fluctuer.

### Risque associé à l'érosion du capital

---

Si les marchés ont connu un recul important et ne se sont pas redressés pendant une longue période, la valeur liquidative d'un OPC, comme celle de l'un des Fonds, chuterait probablement, en réponse au marché en baisse. Un fléchissement à long terme de la valeur liquidative pourrait nous obliger à réduire temporairement les distributions afin de nous permettre de rétablir la valeur liquidative près du prix par part initial pour éviter une érosion importante du capital et les incidences à long terme sur la capacité du Fonds à réaliser un revenu. Une érosion du capital peut également survenir en cours d'exercice si les distributions versées par une série particulière dépassent le revenu de l'OPC attribuable à cette série.

### Risque associé aux fiducies de revenu

---

Les fiducies de revenu investissent généralement dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'une entreprise active sous-jacente ou tirent une redevance des produits d'exploitation que génère une telle entreprise. Si l'entreprise sous-jacente est exposée aux risques liés à son secteur d'activité, aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'évolution du cours des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement d'un placement dans une fiducie de revenu y sera également exposé. Même si leurs distributions et rendements ne sont ni définis, ni garantis, les fiducies de revenu sont structurées en partie en vue de fournir un flux continu de revenu aux épargnants. Par conséquent, une fiducie de revenu peut être exposée au risque associé au taux d'intérêt. De plus, il est théoriquement possible, dans le cas où des réclamations contre une fiducie de revenu ne seraient pas satisfaites par la fiducie, que ses porteurs de parts soient tenus responsables de ses obligations subsistantes, le cas échéant.

### Risque associé aux fonds à date cible

---

Les Fonds de retraite CIBLE ne visent pas à constituer une solution complète aux besoins de revenu de retraite d'un épargnant. L'épargnant doit examiner plusieurs facteurs lorsqu'il envisage d'investir dans les Fonds de retraite CIBLE, y compris le montant d'argent dont il aura besoin, la durée pendant laquelle il en aura besoin et les autres sources de revenu dont il dispose.

Bien que les Fonds de retraite CIBLE rajustent la composition de leurs actifs par rapport à leur date cible, la diversification et la répartition stratégique des actifs ne garantissent pas la réalisation d'un profit ni ne protègent contre les pertes si les marchés sont baissiers. Tous les placements, y compris un placement dans les Fonds de retraite CIBLE, comportent un certain degré de risque, dont la perte éventuelle du capital investi. De plus, les placements dans des Fonds de retraite CIBLE n'obtiennent habituellement pas un taux de rendement uniforme et peuvent connaître une décroissance. Comme c'est le cas avec tout type de structure de portefeuille, le fait de tenter de réduire le risque et d'augmenter le rendement est susceptible, à certaines occasions, de réduire les rendements sans que ce soit voulu.

Veillez vous reporter à la rubrique *Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 ainsi qu'à la rubrique *Détail du Fonds* de chaque Fonds de retraite CIBLE pour avoir une explication complète de la stratégie de placement qu'adopte chacun d'eux.

### Risque associé aux frais d'opérations

---

Le mode de répartition de l'actif qu'utilisent les fonds sous-jacents peut entraîner des frais d'opérations supplémentaires. Ce mode peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du fonds sous-jacent au cours de périodes de volatilité accrue du marché des actions. De plus, la stratégie de placement qu'utilise le fonds sous-jacent peut se traduire pour lui par un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des opérations du portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté ou est vendu au cours de l'année, ce qui peut faire croître les frais globaux.

### Risque associé à un investisseur important

---

Les titres d'un OPC comme l'un des Fonds, notamment un fonds sous-jacent, peuvent être détenus en grande quantité par un épargnant, notamment un autre OPC. Afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat et de souscription de l'épargnant, l'OPC pourrait devoir modifier considérablement son avoir et pourrait devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait entraîner un gain en capital et des frais d'opérations pour l'OPC. Cette situation pourrait réduire le rendement de l'OPC. La description des Fonds indique si un épargnant détenait des parts représentant un volume important (plus de 10 %) de parts d'un Fonds au 31 mai 2018.

Si un Fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes » i) son exercice sera réputé se terminer aux fins de l'impôt et ii) le Fonds sera assujéti aux règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui participent à une acquisition de contrôle, ce qui comprend la réalisation réputée de pertes en capital non réalisées et des restrictions quant à la

possibilité pour elles de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, un Fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes quand une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds au sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées figurant dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), sous réserve des adaptations nécessaires. En règle générale, le bénéficiaire détenant une participation majoritaire du Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds si le Fonds respecte certains critères de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » aux termes des règles.

### Risque associé au manque de liquidité

---

La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par des OPC comme l'un des Fonds peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Sur les marchés extrêmement volatils, comme c'est le cas en périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les sûretés ou le manque d'acheteurs intéressés par le titre ou le marché donné. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

### Risque associé au marché

---

Le risque associé au marché représente le risque inhérent à un placement sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements d'un OPC variera en fonction de l'évolution propre à l'émetteur et de l'état des marchés des titres de capitaux propres ou des titres à revenu fixe ainsi que de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

### Risque associé aux placements étrangers

---

Les placements étrangers sont touchés par des facteurs économiques mondiaux. Souvent, on dispose de moins d'information sur les sociétés étrangères, et bon nombre d'entre elles sont assujétiées à des normes moins strictes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que celles qui s'appliquent au Canada ou à des normes de surveillance et de réglementation gouvernementale moins sévères. Certains marchés boursiers étrangers ont un volume d'opérations moins important, ce qui peut rendre la vente d'un placement plus difficile et les prix, plus volatils. Dans certains pays,

l'application de lois sur les placements étrangers et le change peut compliquer la vente d'un placement, ou imposer des retenues ou autres impôts ou taxes applicables qui peuvent réduire le rendement du placement. Différents facteurs financiers, politiques ou sociaux sont susceptibles de nuire à la valeur de placements étrangers. Il se peut que les placements sur les marchés étrangers soient assujétiés à des variations des taux de change, à l'imposition de taxes ou d'impôts ou à l'expropriation d'actifs. Un OPC, comme l'un des Fonds, qui se spécialise dans les placements étrangers peut connaître des variations de prix plus marquées et plus fréquentes à court terme. Les risques associés aux placements étrangers sont généralement plus élevés quand les placements sont effectués sur des marchés émergents.

### Risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres

---

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres comportent des risques. La valeur des titres prêtés suivant une opération de prêt de titres ou vendus suivant une opération de mise en pension peut dépasser la valeur des biens donnés en garantie à un OPC comme l'un des Fonds. En cas de manquement à une obligation de remboursement ou de revente des titres à l'OPC, les biens donnés en garantie peuvent être insuffisants pour lui permettre d'acheter des titres de remplacement et l'OPC peut subir une perte correspondant au montant de cette insuffisance ou recevoir son paiement avec du retard. De la même façon, la valeur des titres souscrits par un OPC suivant une opération de prise en pension peut baisser en deçà de la somme payée par l'OPC. En cas de manquement à une obligation de rachat des titres de l'OPC, celui-ci peut devoir vendre les titres à un prix inférieur et subir une perte correspondant à la différence.

Pour plus de détails sur la façon dont les Fonds peuvent conclure de telles opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Risque associé aux séries multiples

---

La majorité des parts des Fonds peuvent être souscrites en plus d'une série de parts. Chaque série comporte ses propres frais qui sont comptabilisés séparément. Ces frais seront déduits aux fins du calcul de la valeur par part pour cette série, ce qui entraînera la réduction de cette valeur. Si les actifs attribuables à une série sont insuffisants pour lui permettre de payer ses frais ou ses dettes, les éléments d'actif des autres séries seront affectés au paiement de ceux-ci. Par conséquent, le prix par part des autres séries de parts pourrait également diminuer. Veuillez vous reporter aux rubriques *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109 et *Frais* à la page 116 pour plus de détails sur chaque série et sur la méthode de calcul de sa valeur par part.

### Risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière

---

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de sociétés à petite capitalisation boursière sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation.



Par conséquent, les cours des actions des sociétés à petite capitalisation boursière tendent à être moins stables que ceux des sociétés à grande capitalisation. La valeur des titres des sociétés à petite capitalisation boursière peut grimper ou chuter de façon plus marquée que celle des titres de sociétés plus importantes, et il peut être plus difficile de les souscrire ou de les vendre.

**Risque associé à la spécialisation**

Certains OPC se spécialisent dans un secteur précis de l'économie ou une région du monde ou se démarquent par une approche ou un style particulier de gestion des placements, comme la croissance, la valeur ou l'investissement socialement responsable. La spécialisation permet à un OPC, comme l'un des Fonds, de miser sur une approche précise en matière de placement, capable de stimuler le rendement si le secteur, le pays ou le style de placement a la faveur du marché. Par contre, si le secteur, le pays ou le style de placement ne connaît plus autant de succès, il se peut que le rendement de l'OPC soit inférieur à celui de placements moins spécialisés. Les OPC qui se spécialisent se montrent moins enclins à la diversification, mais peuvent offrir des avantages de diversification aux portefeuilles qui ne sont pas autrement exposés à ce type de spécialisation.

**Risque associé au taux d'intérêt**

Si un OPC comme l'un des Fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur sera principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts de l'OPC aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur de ses parts aura tendance à diminuer. Selon l'avoir d'un OPC, l'incidence des taux d'intérêt à court terme sur sa valeur peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un OPC comme l'un des Fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si l'OPC investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Si vous voulez tirer un revenu à court terme de votre placement, vous devez savoir que le niveau du revenu en intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire variera en fonction des rajustements des taux d'intérêt à court terme.

**Modalités d'organisation et de gestion des Fonds**

**Gestionnaire**

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Siège

155, rue Wellington O., bureau 2200

Toronto (Ontario) M5V 3K7

Phillips, Hager & North gestion de placements\*

Bureau d'exploitation principal

200, rue Burrard, 20<sup>e</sup> étage

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3N5

RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille principal des Fonds. Phillips, Hager & North gestion de placements est la division de RBC GMA principalement responsable de l'exercice des responsabilités de RBC GMA à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille principal des Fonds. Le bureau d'exploitation principal de Phillips, Hager & North est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique.

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale. À titre de gestionnaire, RBC GMA gère l'entreprise et les activités d'ensemble des Fonds. Les Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe ou des personnes qui ont des liens avec elle.

Nous offrons des services de conseils en placement à des régimes de retraite d'entreprises, à des régimes de retraite interentreprises, à des fondations, à des sociétés, à des particuliers et à nos propres fonds d'investissement.

Nous n'exercerons pas les droits de vote afférents aux parts que les Fonds détiennent dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA, les membres de son groupe ou les sociétés qui lui sont liées. Toutefois, nous pouvons transmettre les droits de vote afférents à des parts d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA, les membres de son groupe ou les sociétés qui lui sont liées à des porteurs de parts des Fonds qui détiennent de telles parts.

<p><b>Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers Fonds de placement Phillips, Hager &amp; North</b></p> <p>RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Siège 155, rue Wellington O., bureau 2200 Toronto (Ontario) M5V 3K7</p> <p>Phillips, Hager &amp; North gestion de placements* Bureau d'exploitation principal Vancouver (Colombie-Britannique)</p>	<p>À titre de gestionnaire de portefeuille principal, RBC GMA gère les portefeuilles de placement des Fonds directement ou par l'entremise de sous-conseillers. RBC Global Asset Management (UK) Limited (« RBC GAM UK ») est sous-conseiller pour le Fonds d'actions outre-mer et le Fonds d'actions mondiales. RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (« RBC GAM U.S. ») est sous-conseiller pour le Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations. RBC GMA est membre du même groupe que RBC GAM UK et RBC GAM U.S. La rémunération des sous-conseillers de RBC GMA est payée par RBC GMA et non par les Fonds. RBC GMA est responsable, en dernier ressort, des conseils offerts aux Fonds même lorsqu'ils sont fournis par un sous-conseiller. Il pourrait être difficile pour vous de faire valoir certains droits prévus par la loi contre RBC GAM UK ou RBC GAM U.S., puisqu'elles ne résident pas au Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada.</p>
<p><b>Placeurs principaux</b></p> <p>Phillips, Hager &amp; North gestion de fonds de placement collectif Itée Vancouver (Colombie-Britannique)</p> <p>RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Toronto (Ontario)</p> <p>Phillips, Hager &amp; North gestion de placements* Bureau d'exploitation principal Vancouver (Colombie-Britannique)</p>	<p>Phillips, Hager &amp; North gestion de fonds de placement collectif Itée, une filiale en propriété exclusive de RBC GMA, agit comme placeur principal des parts de série D des Fonds. RBC GMA agit à titre de placeur principal pour toutes les séries des Fonds à l'exception de la série D. À titre de placeurs principaux, Phillips, Hager &amp; North gestion de fonds de placement collectif Itée et RBC GMA sont chargées de la commercialisation et du placement des parts des Fonds pertinents là où cela est autorisé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.</p> <p>Vous pouvez souscrire des parts de série D des Fonds auprès de Phillips, Hager &amp; North gestion de fonds de placement collectif Itée dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. De plus, vous pouvez souscrire des parts des Fonds directement par l'intermédiaire de RBC GMA là où les lois sur les valeurs mobilières applicables le permettent. Il est également possible de souscrire des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5 et de série I des Fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada.</p>
<p><b>Fiduciaire et dépositaire</b></p> <p>Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre de fiduciaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs (« RBC SI ») détient le titre de propriété des titres que chaque Fonds possède pour le compte de ses porteurs de parts et est tenue d'agir dans l'intérêt fondamental de ceux-ci. À titre de dépositaire, RBC SI garde les espèces et les placements des Fonds en leur nom. RBC SI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale et est membre du groupe de RBC GMA.</p>
<p><b>Agents chargés de la tenue des registres</b></p> <p>RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Vancouver (Colombie-Britannique)</p> <p>Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p> <p>Banque Royale du Canada Montréal (Québec)</p>	<p>Les agents chargés de la tenue des registres traitent toutes les souscriptions et toutes les ventes de parts des Fonds, tiennent un registre de tous les épargnants, et produisent des relevés d'opérations et des relevés d'impôt annuels pour les épargnants.</p>
<p><b>Auditeur</b></p> <p>PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre d'auditeur, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. s'assure que les états financiers annuels des Fonds présentent, à tous les égards importants, une image fidèle de leur situation financière et de leurs résultats d'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière.</p>
<p><b>Mandataire d'opérations de prêt de titres</b></p> <p>Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Le mandataire d'opérations de prêt de titres agit au nom des Fonds pour ce qui est de l'administration des opérations de prêt de titres conclues par un Fonds.</p>

### Comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») agit à titre de comité d'examen indépendant que les Fonds sont tenus d'avoir suivant les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le CEI examine les questions de conflits d'intérêts qui touchent RBC GMA et les Fonds, et il formule ses recommandations à ce sujet.

Le CEI est composé de six membres, dont chacun est indépendant de RBC GMA, des Fonds et des entités apparentées à RBC GMA. Le CEI prépare pour vous, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités, qui est disponible sur notre site Internet à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com) ou que vous pouvez obtenir gratuitement si vous en faites la demande, en nous appelant sans frais au 1 855 408-6111 pour les Fonds fiduciaires de retraite et au 1 800 661-6141 pour tous les autres Fonds, en nous transmettant un courriel à [institutions@phn.com](mailto:institutions@phn.com) pour les Fonds fiduciaires de retraite et à [info@phn.com](mailto:info@phn.com) pour tous les autres Fonds. On trouve de plus amples renseignements concernant la gouvernance des fonds et le CEI, dont le nom de ses membres, dans la notice annuelle des Fonds.

Dans certaines circonstances, le CEI est autorisé, en vertu de la législation en valeurs mobilières, à approuver une fusion de fonds ou un changement d'auditeur plutôt que d'obtenir l'approbation des porteurs de parts. Dans de telles circonstances, vous recevrez un avis écrit de toute fusion de fonds proposée ou de tout changement d'auditeur proposé au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de cette fusion de fonds ou de ce changement d'auditeur.

\* Phillips, Hager & North gestion de placements est la division de RBC GMA principalement responsable de l'exercice des responsabilités de RBC GMA à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille principal des Fonds.

## Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié

### Introduction

Dans la présente section, vous trouverez des renseignements supplémentaires qui vous aideront à mieux comprendre la description de chacun des Fonds qui figurent aux pages suivantes.

### Les Fonds de retraite CIBLE PH&N

Les Fonds de retraite CIBLE PH&N sont un groupe d'OPC utilisant une composition de l'actif dynamique ou « profil d'évolution » qui rajuste la composition de l'actif de chaque Fonds de retraite CIBLE PH&N par rapport à une date cible indiquée dans le nom de chaque Fonds de retraite CIBLE PH&N. Chaque date cible se veut le reflet de l'année proposée de départ à la retraite d'un épargnant « type ». Lorsque la durée de placement du Fonds de retraite CIBLE PH&N est longue (c.-à-d. que la date cible est très éloignée dans le temps), ce Fonds investit dans des titres en vue d'obtenir un rendement supérieur. C'est ce qu'on appelle généralement la « période d'accumulation » parce que les épargnants sont habituellement en train d'accumuler des actifs à cette étape de leur durée de placement. Lorsque la durée de placement est courte pour le Fonds de retraite CIBLE PH&N (c.-à-d. que la date cible approche ou est atteinte), la protection de l'actif a préséance sur le rendement et la composition de l'actif de chaque Fonds de retraite CIBLE PH&N devient plus prudente. La période de la retraite après la date cible est appelée « période de réduction » parce qu'on s'attend à ce que les épargnants commencent à utiliser les actifs ou le revenu produit par leurs actifs au cours de cette période.

Une caractéristique unique des Fonds de retraite CIBLE PH&N est que leur profil d'évolution et leur portefeuille de placement ont été conçus au moyen de concepts de placement guidés par le passif qui tiennent compte de l'accumulation des actifs (les cotisations de l'épargnant) et du flux des passifs type associé à la retraite de l'épargnant (c.-à-d. les besoins en revenu de retraite de l'épargnant). Le profil d'évolution est conçu pour réduire la volatilité prévue du pouvoir d'achat réel (après inflation) que le revenu tiré des Fonds de retraite CIBLE PH&N générera au cours de la retraite de l'épargnant, soit la période de 25 ans après la date cible pertinente.

Le profil d'évolution a été élaboré au moyen d'un certain nombre de scénarios économiques variables générés de façon aléatoire pour un épargnant type (dont les paramètres sont exposés ci-après), qui comprenaient l'inflation, les taux d'intérêt réels et le rendement des actions. Les repères du profil d'évolution ont été ensuite rajustés afin d'optimiser, en tenant compte des risques, la fortune de l'épargnant type au moment de son décès, tout en ciblant un prélèvement de retraite indexé sur l'inflation.

Dans le but de concevoir un profil d'évolution qui convient à une vaste gamme d'épargnants, il a été nécessaire de formuler certaines hypothèses sur l'épargnant type. Ces hypothèses influencent la structure du profil d'évolution. Les épargnants réels présenteront des caractéristiques différentes par rapport à l'épargnant type. Parmi les hypothèses clés que nous avons formulées à propos de l'épargnant type, on compte les suivantes :

- › l'épargnant type commence à investir à 21 ans et n'effectue plus de prélèvements sur son épargne-retraite après 86 ans;
- › l'épargnant type occupe un emploi pendant 40 ans, à compter de 21 ans;

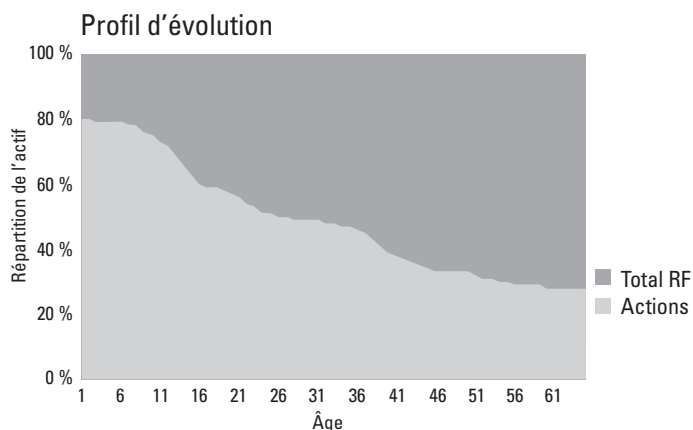
- › les cotisations annuelles effectuées dans le Fonds de retraite CIBLE PH&N pertinent correspondent à 10 % du salaire avant impôt de l'épargnant type;
- › l'épargnant type cherche à obtenir un niveau de remplacement du revenu raisonnable indexé sur l'inflation, établi en fonction du salaire final de l'épargnant type, après déduction de certaines prestations gouvernementales présumées.

Diverses autres hypothèses, y compris les changements présumés des salaires, sont aussi prises en compte dans le profil d'évolution.

Chaque Fonds de retraite CIBLE PH&N deviendra plus prudent au fil du temps, le volet revenu fixe augmentant au fur et à mesure que le Fonds atteint sa date cible et au cours de la période après celle-ci. Pendant la durée de chaque Fonds de retraite CIBLE PH&N, le volet revenu fixe pour chaque Fonds sera établi au moyen des principes traditionnels de rattachement des actifs et des passifs en vue de faire correspondre plus étroitement la durée réelle du volet revenu fixe et les passifs de l'épargnant type au cours des différentes étapes de sa vie par rapport à la date cible pertinente. Le volet revenu fixe est obtenu au moyen des portefeuilles ou des fonds à revenu fixe suivants, utilisés en combinaison pour faire correspondre la structure temporelle et la durée jusqu'à leur échéance des passifs de l'épargnant (ou de ses flux de revenu réels futurs) au fur et à mesure que son profil évolue :

- › La « période d'accumulation » où la composition de l'actif est caractérisée par une pondération plus élevée des titres de capitaux propres et où le portefeuille de titres à revenu fixe comporte un volet obligations à rendement réel à long terme important, dont la durée est plus longue pour correspondre à celle des passifs de l'épargnant.
- › La « période de transition » où la composition de l'actif est caractérisée par une pondération plus modérée des titres de capitaux propres et où le portefeuille de titres à revenu fixe comporte un volet obligations à rendement réel important, dont la durée est moyenne pour correspondre à celle plus courte des passifs de l'épargnant vers la fin de la période d'accumulation et au début de la période de réduction.
- › La « période de réduction » où la composition de l'actif est caractérisée par une pondération plus faible des titres de capitaux propres et où le portefeuille de titres à revenu fixe comporte un volet obligations nominales important, dont la durée est plus courte pour correspondre à celle plus courte des passifs de l'épargnant vers la fin de la période de réduction.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative de l'actif d'un Fonds de retraite CIBLE PH&N entre les fonds d'actions, les fonds à revenu fixe et les fonds négociés en bourse (« FNB ») canadiens ou américains et la façon dont le profil d'évolution des actifs rajuste la composition de l'actif de chaque fonds par rapport à une date cible qui correspond approximativement à la date de départ à la retraite d'un épargnant.



### Détail du Fonds

Ce tableau vous donne un bref sommaire de chaque Fonds. Il décrit le type d'OPC qu'est le Fonds, sa date de création et les séries de parts qu'il offre. Le tableau indique également si les parts du Fonds constituent un placement admissible en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés. Vous trouverez plus de renseignements sur les régimes enregistrés à la page 123. Il vous donne également le nom du sous-conseiller, s'il y en a un, et les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du Fonds.

### Objectifs de placement

Cette rubrique présente dans les grandes lignes les objectifs de placement de chaque Fonds et le type de titres dans lesquels le Fonds pourrait investir pour atteindre ces objectifs de placement.

### Stratégies de placement

Cette rubrique décrit les principales stratégies de placement qu'utilise le gestionnaire de portefeuille pour atteindre les objectifs de placement du Fonds. Elle vous fait mieux comprendre comment votre argent est géré. Le format vous permet également de comparer plus facilement la façon dont sont gérés différents OPC.

Cette rubrique fait également ressortir :

- › les restrictions en matière de placement importantes qu'a adoptées le Fonds;
- › l'utilisation éventuelle de dérivés et la façon dont ils seront utilisés.

Pour obtenir des détails sur la dispense que le Fonds a obtenue des organismes de réglementation, veuillez vous reporter à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Lorsque vous effectuez un placement, il est primordial pour vous d'en comprendre le risque et d'établir votre tolérance au risque. Dans chaque profil des Fonds, la section *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* souligne les risques propres à chaque Fonds. Nous avons aussi énuméré les risques en ordre de pertinence

pour chaque Fonds. Vous trouverez des renseignements généraux sur les risques associés à un placement et les descriptions de chaque risque particulier à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3 et *Risques propres aux Fonds* à la page 4.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Dans chaque profil des Fonds, la section *Qui devrait investir dans ce Fonds?* explique le type d'épargnant à qui le Fonds peut convenir. À titre d'épargnant, la partie la plus importante de votre plan financier est de comprendre :

- › vos objectifs – qu'attendez-vous de vos placements – un revenu, la croissance ou un équilibre des deux;
- › la durée de votre placement – pendant combien de temps envisagez-vous d'investir;
- › votre tolérance au risque – jusqu'à quel point acceptez-vous que votre placement soit volatil.

Lorsque vous examinez les risques de chaque Fonds, vous devriez aussi prendre en considération la façon dont le Fonds fonctionnera avec vos autres placements. Par exemple, si vous envisagez un fonds de croissance dynamique, il pourrait être trop risqué s'il s'agit de votre seul placement. Si vous envisagez de le détenir comme un volet de votre portefeuille global, ce pourrait être une bonne façon d'augmenter le rendement éventuel de votre portefeuille tout en limitant le risque du portefeuille dans son ensemble et de tirer ainsi parti d'une diversification.

### Méthode de classification du risque

Les niveaux de risque dont il est fait mention à la rubrique *Qui devrait investir dans ce Fonds?* de chaque Fonds vous aideront à décider, avec votre conseiller financier, si un Fonds vous convient. Cette information est fournie uniquement à titre de guide. Nous déterminons le niveau de risque de chaque Fonds en nous appuyant sur le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Le niveau de risque de placement que présente chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité antérieure du Fonds, que l'on mesure par l'écart-type de son rendement sur 10 ans. Tout comme le rendement antérieur peut ne pas être une indication du rendement ultérieur, la volatilité antérieure d'un Fonds peut ne pas être une indication de sa volatilité ultérieure. Vous devriez être conscient du fait qu'il existe d'autres types de risques, mesurables et non mesurables.

L'écart-type est une mesure statistique utilisée pour estimer la dispersion d'un ensemble de données par rapport à la valeur moyenne des données. Dans le contexte du rendement de placements, il mesure la volatilité antérieure du rendement par rapport au rendement moyen. Plus l'écart-type est élevé, plus la fourchette de rendements antérieurs est large.

À l'aide de cette méthode, nous attribuons un niveau de risque à chaque Fonds : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- › Faible – les Fonds dont le risque est faible sont habituellement des fonds du marché monétaire ou des fonds de titres à revenu fixe canadiens.

- › Faible à moyen – les Fonds dont le risque est faible à moyen sont habituellement des fonds de répartition d'actifs et de titres à revenu fixe équilibrés dont le rendement est supérieur.
- › Moyen – les Fonds dont le risque est moyen sont habituellement des fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à grande capitalisation sur des marchés développés.
- › Moyen à élevé – les Fonds dont le risque est moyen à élevé sont habituellement des fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation ou des régions ou des secteurs précis.
- › Élevé – les Fonds dont le risque est élevé sont habituellement des fonds d'actions qui investissent dans des secteurs étroitement ciblés ou des pays émergents où le risque de perte peut être élevé à court ou à moyen terme.

Le niveau de risque d'un Fonds est établi en comparant son écart-type sur la période de dix ans la plus récente, en tenant compte des rendements mensuels et en supposant que toutes les distributions de revenu et de gains en capital sont réinvesties en parts supplémentaires du Fonds. Pour les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à dix ans, nous utilisons un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, si le Fonds est nouvellement créé, qui devrait se rapprocher raisonnablement de son écart-type (ou, dans certains cas, un OPC très similaire que nous gérons) comme indicateur. Parfois, il se pourrait que, à notre avis, le résultat obtenu grâce à cette méthode ne reflète pas le risque d'un Fonds compte tenu d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pouvons attribuer au Fonds un niveau de risque plus élevé, s'il y a lieu. Nous examinons le niveau de risque de chaque Fonds tous les ans ou si un changement important a été apporté aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais la méthode que nous utilisons pour évaluer le degré de risque de placement des Fonds en nous appelant au numéro sans frais 1 877 408-6019 ou en nous écrivant au 155, rue Wellington O., bureau 2200, Toronto (Ontario) M5V 3K7.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau sous la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* du profil de chaque Fonds donne un exemple des coûts d'un placement dans chaque série d'un Fonds. Ces coûts indiquent le ratio des frais de gestion de chaque série du Fonds qui est prélevé des actifs du Fonds. Même si vous ne payez pas ces coûts directement, ils ont pour effet de réduire le rendement du Fonds. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux indications des *Frais, Frais de gestion* et *Frais d'administration* dans le tableau *Détail du Fonds* de chaque Fonds.

L'exemple indique les frais que vous auriez versés :

- › si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au cours des périodes indiquées;
- › si le Fonds avait eu un rendement constant de 5 % par année; et
- › si le ratio des frais de gestion du Fonds au cours de toutes les périodes avait été le même que celui du dernier exercice du Fonds.

Nous ne pouvons pas donner de renseignements sur les frais d'un fonds pris en charge indirectement par les épargnants dans le cas d'un fonds ou d'une série de fonds qui n'a pas connu de fin d'exercice ou qui n'a pas encore fait l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus.



## Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement

Sous réserve des exceptions décrites ci-après, RBC GMA gère chacun des Fonds conformément aux restrictions et aux pratiques ordinaires en matière de placement (les « restrictions ») prescrites par la législation en valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 et le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les restrictions sont conçues en partie pour s'assurer que les placements des Fonds sont diversifiés et relativement liquides et que leur mode d'administration est adéquat. Un Fonds ne peut se prévaloir des exceptions applicables à tous les Fonds décrites ci-après que si ses objectifs de placement sont conformes à celles-ci. Des renseignements supplémentaires au sujet des dispenses décrites ci-après, et d'autres types d'opérations avec des parties liées que les Fonds sont autorisés à effectuer, figurent dans la notice annuelle des Fonds sous la rubrique *Restrictions en matière de placement*.

Un Fonds, autre qu'un fonds du marché monétaire, peut :

- › utiliser des actifs en portefeuille en plus de ceux prévus au Règlement 81-102 à titre de couverture en espèces dans le cadre d'opérations sur dérivés; et
- › utiliser, en plus de la couverture en espèces, un droit ou une obligation à l'égard de l'élément sous-jacent à titre de couverture dans le cadre d'opérations sur dérivés.

Pour obtenir plus de détails sur le risque associé aux dérivés, veuillez vous reporter à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? – Risque associé aux dérivés* à la page 5.

### Souscription de titres de créance

Un Fonds peut :

- › acheter des titres de créance d'un émetteur relié qui ne sont pas négociés à la cote d'une bourse si l'achat est effectué sur le marché secondaire;
- › acheter des titres de créance auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché canadien des titres de créance ou le marché international des titres de créance et/ou leur vendre de tels titres;
- › acheter et détenir des titres de créance émis par une partie liée dans le cadre d'un placement initial (sauf du papier commercial adossé à des créances) ayant une durée jusqu'à l'échéance d'au moins 365 jours.

Par exemple, cette dispense permet au Fonds d'acheter des titres de créance émis par notre société mère, Banque Royale, ou d'acheter des titres de créance auprès de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., un membre de notre groupe, ou de vendre de tels titres à celle-ci, agissant pour son propre compte. Veuillez également vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses à l'égard des restrictions que RBC GMA a obtenues.

### Prises fermes par une partie liée

Un organisme de placement collectif ne peut généralement pas investir dans une catégorie de titres à l'égard desquels un courtier apparenté a agi à titre de preneur ferme pendant la période

du placement de ces titres ou dans les 60 jours suivant un tel placement (la « restriction »). Toutefois, RBC GMA a obtenu une dispense à l'égard de la restriction suivant laquelle i) un Fonds est autorisé à acheter des titres de capitaux propres (que ce soit sur une bourse ou dans le cadre d'un placement privé) d'émetteurs situés dans des territoires précis, et ii) un Fonds est autorisé à acheter des titres de créance qui n'ont pas obtenu de notation désignée. Les dispenses sont assujetties à certaines conditions, notamment l'approbation du CEI.

Pour obtenir des renseignements sur la dispense qu'a obtenue un fonds sous-jacent, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds sous-jacent qu'il est possible de consulter sur le site [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com). Veuillez également vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses à l'égard des restrictions que RBC GMA a obtenues.

### Souscription de titres de fonds d'investissement négociés à une bourse allemande

Le Fonds qui, conformément à ses objectifs et stratégies de placement, envisage d'obtenir une exposition à des actions européennes peut, suivant une dispense, investir dans les titres de certains fonds d'investissement qui sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières aux termes de la Directive OPCVM IV (2009/65/EC), inscrits à la Bourse de Francfort, et que BlackRock Asset Management Deutschland AG (les « FNB allemands ») gère.

Veuillez également vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses que RBC GMA a obtenues à l'égard des restrictions.

### Souscription de titres de fonds d'investissement négociés à une bourse du Royaume-Uni

Un Fonds peut, suivant une dispense, investir dans les titres de certains fonds d'investissement qui sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières aux termes de la Directive OPCVM IV (2009/65/EC), inscrits à la London Stock Exchange, et que BlackRock Asset Management Ireland Limited (les « FNB inscrits au R.-U. ») gère.

Veuillez également vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses que RBC GMA a obtenues à l'égard des restrictions.

### Souscription de titres de fonds d'investissement RBC négociés en bourse

Sous réserve de certaines conditions et aux termes d'une dispense, un Fonds peut :

- › acquérir un titre d'un fonds négocié en bourse (« FNB ») sous-jacent ou conclure une opération sur des dérivés visés à l'égard d'un FNB sous-jacent, même si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie, directement ou indirectement, dans des titres du FNB sous-jacent;
- › acquérir des titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de l'acquisition, il détiendrait des titres qui représenteraient plus de 10 % des éléments suivants : i) les droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation du FNB sous-jacent; ii) les titres de capitaux propres en circulation du FNB sous-jacent;

- › investir dans des organismes de placement collectif négociés en bourse qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »);
- › payer des commissions de courtage relativement à ses acquisitions ou rachats de titres sur une bourse reconnue où se négocient des titres d'organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre du groupe de RBC GMA.

Veillez également vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements sur les dispenses à l'égard des restrictions que RBC GMA a obtenues.

## Vote par procuration

Les droits de vote afférents aux procurations associées aux titres détenus par les Fonds seront exercés conformément à des lignes directrices visant à améliorer la valeur obtenue à long terme par les actionnaires et qui sont conformes aux pratiques de gouvernance d'entreprises prédominantes. Il est possible d'obtenir les lignes directrices sur notre site Web, [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com), ou en communiquant avec nous aux numéros figurant à la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Nous pouvons avoir recours aux services d'une entreprise tierce afin de nous aider à évaluer la manière d'exercer certains droits de vote afférents aux procurations. En outre, nous pouvons déléguer l'exercice des droits de vote afférents aux procurations à une entreprise tierce en l'encadrant à l'aide de lignes directrices précises.

## Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille indique le dynamisme du gestionnaire de portefeuille du Fonds qui gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants, et plus les distributions de gains en capital imposables pourraient être importantes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds. Pour de plus amples informations sur les conséquences fiscales que pourrait avoir, sur un Fonds et sur les épargnants, un taux de rotation des titres en portefeuille élevé, veuillez vous reporter à la rubrique *Parts détenues dans des comptes non enregistrés* à la page 122.

## Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conformément à la législation en valeurs mobilières applicable. Nous avons convenu de donner un avis d'au moins six mois (ou selon ce qu'exige par ailleurs la législation en valeurs mobilières applicable) aux porteurs de parts avant d'entreprendre ces opérations, sauf si l'information a été fournie dans le prospectus simplifié d'un Fonds et que le Fonds peut participer à de telles opérations dès qu'il devient un émetteur assujetti.

Une opération de prêt de titres est une opération par laquelle un Fonds prête des titres en portefeuille qui lui appartiennent à un emprunteur institutionnel solvable. L'emprunteur promet de remettre au Fonds, à une date ultérieure, un nombre ou un montant équivalent des mêmes titres et de payer au Fonds des frais pour l'emprunt des titres. Le Fonds peut redemander les titres à tout moment. L'emprunteur remet au Fonds des biens donnés en garantie constitués d'espèces ou de titres ou de biens autres que des espèces équivalant au moins à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés, valeur calculée chaque jour ouvrable. Par conséquent, le Fonds conserve une exposition aux fluctuations de la valeur des titres prêtés tout en gagnant un revenu supplémentaire.

Une opération de mise en pension est une opération par laquelle un Fonds vend des titres de portefeuille qui lui appartiennent à une institution solvable contre des espèces et s'engage en même temps à racheter les titres à une date ultérieure qui ne dépasse pas 30 jours. Le montant des espèces que le Fonds garde pour l'opération équivaut au moins à 102 % de la valeur marchande des titres vendus, valeur calculée chaque jour ouvrable. Le Fonds conserve son exposition aux fluctuations de la valeur des titres vendus, mais gagne également un revenu supplémentaire pour la participation à l'opération de mise en pension.

Dans les opérations de prêt et de mise en pension de titres, un Fonds reçoit les intérêts ou les dividendes versés par l'émetteur des titres pendant que ces titres sont détenus par l'autre partie à l'opération.

Une opération de prise en pension est une opération par laquelle un Fonds souscrit des titres de portefeuille auprès d'une institution solvable et convient simultanément de les revendre à l'institution à une date ultérieure qui ne dépasse pas 30 jours. La différence entre le prix d'achat des titres d'un Fonds et le prix de revente peut fournir un revenu supplémentaire au Fonds. L'objectif de base est de fournir au Fonds un revenu de placement à court terme tiré des liquidités qu'il détient.

Un Fonds ne conclura pas d'opération de prêt ni de mise en pension de titres si, immédiatement après, la valeur marchande globale de tous les titres que le Fonds a prêtés et qui ne lui ont pas encore été remis ou que le Fonds a vendus dans des opérations de mise en pension et qui n'ont pas encore été rachetés dépasse 50 % de l'actif global du Fonds (à l'exclusion des biens donnés en garantie que le Fonds détient pour les opérations de prêt de titres et des espèces qu'il détient pour les opérations de mise en pension).

RBC SI ou un autre dépositaire ou sous-dépositaire des Fonds agira comme mandataire des Fonds quant à l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conformément à une convention de mandat. Les risques associés à ces opérations seront gérés en exigeant que le mandataire des Fonds conclue ces opérations, y compris en négociant les ententes avec des courtiers et des institutions canadiens et étrangers bien établis (les « contreparties »). Le mandataire maintiendra des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste des contreparties approuvées en fonction des normes de solvabilité généralement reconnues et des limites des opérations et de crédit pour chaque contrepartie, et des normes de diversification de la garantie. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la notice annuelle des Fonds.

**Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Marché monétaire canadien		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 juillet 1986	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de marché monétaire canadien est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,65 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,65 %	0,05 %
	Série D	0,50 % (0,40 % sur la valeur liquidative supérieure à 200 000 000 \$)	0,05 %
	Série F	0,40 %	0,05 %
	Série O	–	0,02 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir un niveau régulier de revenu courant tout en préservant le capital en investissant dans un portefeuille bien diversifié de titres du marché monétaire canadien à court terme.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif principalement dans des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements, dans des billets de sociétés de qualité supérieure et dans des billets de trésorerie adossés à des créances. La durée moyenne jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est généralement de 30 jours. Le Fonds est géré de façon conservatrice et n'investit pas dans des biens étrangers.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Bien que l'intention soit de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds, il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas de hausse ou de baisse de ce prix.

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

### Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 10,7 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez la stabilité du capital, la liquidité et un revenu d'intérêt courant supérieur aux taux d'intérêt des comptes d'épargne;
- › vous envisagez de détenir ce placement à court terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

### Politique en matière de distributions

Le revenu d'intérêt net est calculé et attribué aux porteurs de parts chaque jour. Il est distribué aux porteurs de parts tous les mois ou lorsque des parts sont vendues. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	5,44 \$	17,45 \$	30,58 \$	69,62 \$
Série Conseillers*	5,43 \$	17,13 \$	30,02 \$	68,33 \$
Série D*	5,74 \$	18,10 \$	31,72 \$	72,20 \$
Série F*	4,92 \$	15,51 \$	27,19 \$	61,88 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Marché monétaire américain		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 novembre 1990	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de marché monétaire américain est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,75 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,75 %	0,05 %
	Série D	0,50 %	0,05 %
	Série F	0,50 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir un niveau régulier de revenu courant tout en préservant le capital en investissant dans un portefeuille bien diversifié de titres du marché monétaire canadien à court terme libellés en dollars américains.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif principalement dans des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements, dans des billets de sociétés de qualité supérieure et dans des billets de trésorerie adossés à des créances. La durée moyenne jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est généralement de 30 jours. Le Fonds est géré de façon conservatrice.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.



**Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North**

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Bien que nous ayons l'intention de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds, il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas de hausse ou de baisse de ce prix.

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, trois épargnants détenaient 29,7 %, 16,6 % et 10,5 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez la stabilité du capital, la liquidité et un revenu d'intérêt courant supérieur aux taux d'intérêt des comptes d'épargne;
- › vous envisagez de détenir ce placement à court terme, votre degré de tolérance au risque de placement est faible et vous recherchez un placement libellé en dollars américains.

## Politique en matière de distributions

Le revenu d'intérêt net est calculé et attribué aux porteurs de parts chaque jour. Il est distribué aux porteurs de parts tous les mois ou lorsque des parts sont vendues. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Les gains en capital nets réalisés sont distribués tous les ans en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Les parts du Fonds seront regroupées immédiatement après chaque distribution des gains en capital nets réalisés afin que la distribution n'entraîne pas une baisse du prix par part. Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	2,77 \$	8,72 \$	15,29 \$	34,81 \$
Série Conseillers*	2,77 \$	8,72 \$	15,29 \$	34,81 \$
Série D*	2,77 \$	8,72 \$	15,29 \$	34,81 \$
Série F*	2,26 \$	7,11 \$	12,46 \$	28,36 \$
Série O*	0,51 \$	1,62 \$	2,83 \$	6,45 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Titres à revenu fixe canadiens à court terme		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 décembre 1993	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,90 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
	Série D	0,50 %	0,05 %
	Série F	0,40 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir des rendements relativement élevés et une stabilité du capital en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe à court terme émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, et des créances hypothécaires de premier rang sur des biens situés au Canada en conformité avec l'Instruction générale canadienne n° 29 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif dans des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure, dans des obligations de gouvernements et jusqu'à concurrence de 40 % de son actif net dans des créances hypothécaires ordinaires de premier rang et des créances hypothécaires garanties en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada). De plus, nous pouvons également investir dans des billets de trésorerie adossés à des créances. Le Fonds maintient une durée moyenne jusqu'à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada.\*

Si les créances hypothécaires comptent pour plus de 10 % du portefeuille du Fonds, l'Instruction générale canadienne n° 29 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières s'appliquera. L'Instruction générale canadienne n° 29 prescrit certaines restrictions et pratiques que le Fonds doit suivre et expose les règles pour déterminer le prix auquel une créance hypothécaire est acquise et évaluée. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la notice annuelle des Fonds à la rubrique *Renseignements sur le Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North*.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- ▶ à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- ▶ à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

\* L'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada est publié par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »). FTDCM n'a pas de lien avec RBC GMA ou les Fonds et n'a pas renoncé aux avantages d'investir dans le Fonds.

### Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons à l'occasion investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, trois épargnants détenaient 19,3 %, 12,6 % et 11,2 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez des niveaux élevés de revenu d'intérêt courant comparativement aux placements de fonds de marché monétaire;
- › vous envisagez de détenir ce placement de court à moyen terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North****Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série Conseillers*	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série D*	6,15 \$	19,39 \$	33,98 \$	77,35 \$
Série F*	5,02 \$	15,83 \$	27,75 \$	63,17 \$
Série O*	0,51 \$	1,62 \$	2,83 \$	6,45 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## FONDS À REVENU FIXE

### Fonds d'obligations Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Titres à revenu fixe canadiens		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 décembre 1970	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'obligations est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,90 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
	Série D	0,50 %	0,05 %
	Série F	0,40 %	0,05 %
	Série O	–	0,02 %
	Nous avons convenu de prendre en charge des frais supplémentaires si la somme des frais du Fonds dépasse certaines limites précises (comme il est indiqué dans la convention de fiducie cadre des Fonds).		
<sup>1</sup> Depuis le 4 juillet 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts du Fonds d'obligations. Les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations en date du 4 juillet 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. En outre, PH&N peut aussi maintenir le droit de certains épargnants, notamment les fonds d'investissement que PH&N ou les membres de son groupe gèrent, d'investir dans le Fonds d'obligations. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.			
<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir des rendements relativement élevés et une stabilité du capital en investissant surtout dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif surtout dans des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et dans des obligations de gouvernements émises en dollars canadiens ou en dollars américains. De plus, nous pouvons également investir dans des billets de trésorerie adossés à des créances. Le Fonds maintient une durée moyenne jusqu'à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada.\*

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

\* L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est publié par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »). FTDCM n'a pas de lien avec RBC GMA ou les Fonds et n'a pas renoncé aux avantages d'investir dans le Fonds.



**Fonds d'obligations Phillips, Hager & North**

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement est compatible avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 19,4 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez des niveaux élevés de revenu d'intérêt courant comparativement aux placements de fonds de marché monétaire;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

## Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série Conseillers*	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série D*	6,15 \$	19,39 \$	33,98 \$	77,35 \$
Série F*	5,02 \$	15,83 \$	27,75 \$	63,17 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## FONDS À REVENU FIXE

### Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Titres à revenu fixe canadiens		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 juillet 2000	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'obligations à rendement global est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,90 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
	Série D	0,50 %	0,04 %
	Série F	0,40 %	0,05 %
	Série O	–	0,02 %

<sup>1</sup> Bien que le Fonds ait été créé en juin 2000, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juillet 2000. Avant juillet 2000, les parts du Fonds ont été offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une stabilité du capital et un rendement global maximal en investissant surtout dans un portefeuille bien diversifié de titres canadiens à revenu fixe et de dérivés fondés sur la valeur de titres de revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif surtout dans des obligations de gouvernements et de sociétés de qualité moyenne et supérieure d'émetteurs canadiens et américains et d'autres émetteurs étrangers. De plus, nous pouvons également investir dans des billets de trésorerie adossés à des créances. Le Fonds maintient une durée moyenne jusqu'à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada.\*

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

\* L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est publié par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »). FTDCM n'a pas de lien avec RBC GMA ou les Fonds et n'a pas renoncé aux avantages d'investir dans le Fonds.

**Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North**

Nous pouvons à l'occasion investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 29,6 % et 15,0 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez des niveaux élevés de revenu d'intérêt courant;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

## Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série Conseillers*	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série D*	5,95 \$	18,74 \$	32,85 \$	74,78 \$
Série F*	5,13 \$	16,16 \$	28,32 \$	64,46 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Revenu fixe canadien protégé contre l'inflation		
Date de création	Série A – 30 juin 2009 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 2009	Série F – 30 juin 2009 Série O – 30 juin 2009	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	0,80 %	0,05 %
	Série Conseillers	0,80 %	0,05 %
	Série D	0,45 %	0,05 %
	Série F	0,30 %	0,05 %
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à générer un revenu d'intérêt qui est protégé contre l'inflation en investissant principalement dans des obligations à rendement réel et des obligations indexées sur l'inflation émises ou garanties par des sociétés et des gouvernements canadiens et étrangers.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif principalement dans des obligations à rendement réel et des obligations indexées sur l'inflation émises par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, ainsi que par les gouvernements de pays étrangers et des sociétés. Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires. Le Fonds maintient une durée moyenne jusqu'à l'échéance similaire à celle de l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada.\*

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps (notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance), des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

\* L'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada est publié par FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »). FTDCM n'a pas de lien avec RBC GMA ou les Fonds et n'a pas renoncé aux avantages d'investir dans le Fonds.

### Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, quatre épargnants détenaient 14,0 %, 11,7 %, 11,1 % et 10,7 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

De plus, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur des obligations à rendement réel, avant l'échéance. Si la hausse des taux d'intérêt est attribuable à une hausse de l'inflation, l'obligation sera bien protégée. Il se peut cependant que les taux d'intérêt ne fluctuent pas au même rythme que l'inflation prévue, et la valeur de l'obligation peut diminuer en raison de la fluctuation des taux d'intérêt.

Comme le montant du capital sera ajusté en fonction de la déflation, la valeur d'une obligation à rendement réel pourrait, à l'échéance, être inférieure à sa valeur à l'émission s'il y a eu déflation nette pendant la durée de l'obligation.

Ces risques, ainsi que d'autres auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez un revenu en intérêts lié à l'inflation;
- › vous envisager de détenir ce placement de moyen à long terme et votre tolérance au risque de placement est faible à moyenne.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada.

L'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l'inflation émises en dollars canadiens.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	9,53 \$	30,05 \$	52,67 \$	119,90 \$
Série Conseillers*	9,53 \$	30,05 \$	52,67 \$	119,90 \$
Série D*	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$
Série F*	3,79 \$	11,96 \$	20,96 \$	47,70 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.



**Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Titres à revenu fixe à rendement élevé		
Date de création <sup>1,2</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 juillet 2000	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'obligations à rendement élevé est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>3</sup>	Frais d'administration
	Série A	1,25 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,25 %	0,05 %
	Série D	0,75 %	0,05 %
	Série F	0,75 %	0,05 %
	Série O	–	0,03 %
<p><sup>1</sup> Bien que le Fonds ait été créé en juin 1998, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juillet 2000. Avant juillet 2000, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.</p> <p><sup>2</sup> Depuis le 7 avril 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire les parts du Fonds d'obligations à rendement élevé. Les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé le 7 avril 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. En outre, PH&amp;N peut aussi maintenir le droit de certains épargnants, notamment les fonds d'investissement que PH&amp;N ou les membres de son groupe gèrent, d'investir dans le Fonds d'obligations à rendement élevé. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.</p> <p><sup>3</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir un niveau élevé de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital en investissant surtout dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements du Canada et/ou de l'étranger.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif surtout dans des obligations de sociétés canadiennes et/ou étrangères de qualité moyenne, des obligations convertibles et des actions privilégiées et des obligations de gouvernements émises ou négociées en dollars canadiens et en dollars américains. De plus, nous pouvons également investir dans des billets de trésorerie adossés à des créances. La durée moyenne jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est gérée selon des lignes directrices strictes, et varie en général entre trois et treize ans.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

### Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North

Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 70 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez des niveaux élevés de revenu d'intérêt courant et la possibilité d'une plus-value du capital;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	14,66 \$	46,21 \$	80,99 \$	184,36 \$
Série Conseillers*	14,66 \$	46,21 \$	80,99 \$	184,36 \$
Série D*	8,92 \$	28,11 \$	49,27 \$	112,16 \$
Série F*	9,02 \$	28,44 \$	49,84 \$	113,45 \$
Série O*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Revenu fixe canadien protégé contre l'inflation		
Date de création	Série O – 31 janvier 2011		
Nature des titres <sup>1</sup>	Parts de fiducie de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>2</sup>	Frais d'administration
	Série O	–	0,02 %
<p><sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du Fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent prospectus simplifié. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'influent nullement sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.</p> <p><sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à générer un revenu d'intérêt protégé contre l'inflation au moyen de placements effectués principalement dans des obligations à rendement réel et des obligations indexées sur l'inflation à long terme émises ou garanties par des gouvernements et des sociétés canadiens et étrangers.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons principalement dans des obligations à rendement réel et des obligations indexées sur l'inflation à long terme émises par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens, les gouvernements de pays étrangers et des sociétés. Le portefeuille du Fonds comportera diverses échéances à long terme afin qu'elles correspondent à celles des passifs à long terme et qu'elles servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt du Fonds de retraite CIBLE qui détient les parts du Fonds dans son portefeuille. Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires. Le Fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs titres gouvernementaux dans la mesure permise par le Règlement 81-102.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps (y compris des swaps sur taux d'intérêt et sur défaillance), des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 30 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

### Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, quatre épargnants détenaient 28,4 %, 21,8 %, 18,7 % et 16,8 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

De plus, la hausse des taux d'intérêt peut avoir une incidence défavorable sur la valeur marchande d'une obligation à rendement réel avant son échéance. Dans la mesure où ces fluctuations des taux d'intérêt sont provoquées par une modification du taux d'inflation futur prévu, l'obligation sera en grande partie protégée. Toutefois, les taux d'intérêt n'évolueront pas nécessairement au même rythme que l'inflation future prévue, et la valeur d'une obligation peut baisser en raison de fluctuations des taux d'intérêt.

La valeur d'une obligation à rendement réel à son échéance sera touchée défavorablement s'il y a une déflation nette à la date d'échéance parce que la valeur nominale de l'obligation sera rajustée à la baisse pour tenir compte de la déflation.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une source de revenu d'intérêt qui est indexée sur l'inflation;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada.

L'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l'inflation émises en dollars canadiens.

### Politique en matière de distributions

Une distribution du revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## FONDS ÉQUILIBRÉS

### Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Équilibré neutre canadien		
Date de création	Série A – 31 décembre 2009 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série H <sup>1</sup> – 9 juillet 2012 Série D – 31 décembre 2009	Série F – 31 décembre 2009 Série I <sup>1</sup> – 9 juillet 2012 Série O – 30 avril 2010	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série H <sup>1</sup> , de série D, de série F, de série I <sup>1</sup> et de série O		
Admissibilité	Le Fonds à revenu mensuel est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,65 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,65 %	0,10 %
	Série H <sup>1</sup>	1,50 %	0,10 %
	Série D	0,90 %	0,10 %
	Série F	0,65 %	0,10 %
	Série I <sup>1</sup>	0,50 %	0,10 %
	Série O	—	0,05 %
<p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de série H et de série I du Fonds à revenu mensuel. Les épargnants qui détenaient des parts de série H ou de série I du Fonds à revenu mensuel le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir un revenu mensuel relativement élevé qui peut se composer d'un revenu de dividendes, d'un revenu d'intérêt, de gains en capital réalisés et d'un remboursement de capital, avec la possibilité d'une croissance du capital modeste, en investissant dans un portefeuille équilibré bien diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu, dont, notamment, des actions ordinaires de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et des titres de fiducies de revenu et des titres à revenu fixe, comme des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des débetures et des billets.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous :

- › investissons principalement dans des titres de capitaux propres produisant un revenu, comme des actions ordinaires canadiennes versant des dividendes et des titres de fiducies de revenu, et dans des titres à revenu fixe comme des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres

adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres générant un revenu. Le Fonds peut également investir dans des obligations et des actions privilégiées convertibles;

- › employons une méthode de répartition de l'actif stratégique, déterminons la composition de l'actif adéquate en obéissant à des lignes directrices générales préétablies pour chaque catégorie d'actifs, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	50 %
Titres de capitaux propres	50 %

- › rajustons le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évaluation des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et du potentiel d'optimisation du revenu.

Lorsque nous choisissons des titres à revenu fixe, nous recherchons des titres qui offrent un revenu à court terme supérieur à la moyenne.

Lorsque nous choisissons des titres de capitaux propres, nous privilégions les titres qui offrent un dividende supérieur à la moyenne.

Pour obtenir un meilleur rendement, le Fonds peut investir dans les titres de créance de sociétés de qualité inférieure (qui ont obtenu une note de BBB- ou qui ne sont pas notés).

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;



### Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North

› à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 35 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé à l'érosion du capital;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez un revenu mensuel stable et une possibilité de gains en capital modestes;
- › vous cherchez à obtenir une volatilité moindre que celle d'un portefeuille composé uniquement d'actions et un potentiel de croissance supérieur à celui d'un portefeuille composé uniquement d'obligations;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (50 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (35 %), de l'indice ICE BofAML Canada High Yield (10 %) et de l'indice de rendement total des actions privilégiées S&P/TSX (5 %).

L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice ICE BofAML Canada High Yield suit le rendement des obligations émises au Canada dont l'évaluation de crédit est faible. Finalement, l'indice de rendement total des actions privilégiées S&P/TSX suit le rendement du marché canadien des actions privilégiées.

Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North

**Politique en matière de distributions**

Le Fonds compte verser des distributions mensuelles. Le montant en dollars de votre distribution mensuelle est rajusté au début de chaque année civile. Ce rajustement dépend du taux de versement du Fonds (qui devrait rester autour de 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du Fonds dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution. Bien que ce ne soit pas prévu, la distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, sans préavis, si la situation des marchés financiers touche ou devrait toucher la capacité du Fonds à maintenir le taux de versement. Vous pouvez obtenir des renseignements sur le montant de la distribution mensuelle actuelle à partir de notre site Web au [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pour l'exercice, nous verserons une distribution supplémentaire du revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés en décembre. Ces distributions supplémentaires en fin d'exercice seront réinvesties dans des parts du Fonds, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du Fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable pour vous pour l'année au cours de laquelle vous le recevez.** La tranche de la distribution qui constitue un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et recevez vos distributions en espèces plutôt que de les réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction du prix de base rajusté sera généralement réalisé sous forme d'un gain en capital supérieur (ou d'une perte en capital réduite) pour l'année au cours de laquelle vous faites racheter vos parts.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en espèces** (sauf dans le cas des distributions supplémentaires en fin d'année mentionnées précédemment, lesquelles seront toujours réinvesties dans des parts, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en argent). Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,68 \$	62,04 \$	108,74 \$	247,53 \$
Série Conseillers*	19,68 \$	62,04 \$	108,74 \$	247,53 \$
Série H*	17,94 \$	56,55 \$	99,12 \$	225,62 \$
Série D*	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série F*	8,51 \$	26,82 \$	47,01 \$	107,01 \$
Série I*	6,66 \$	21,00 \$	36,81 \$	83,80 \$
Série O*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## FONDS ÉQUILIBRÉS

### Fonds équilibré Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Équilibré neutre canadien		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 septembre 1991	Série F – 31 décembre 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds équilibré est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,75 %	0,04 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,04 %
	Série D	0,75 %	0,04 %
	Série F	0,75 %	0,04 %
	Série O	–	0,01 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme et du revenu en investissant principalement dans un portefeuille équilibré et bien diversifié d'actions ordinaires, d'obligations et de titres du marché monétaire du Canada. Le Fonds détient également une partie de son actif dans des actions ordinaires étrangères.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Par exemple, à la date du présent prospectus simplifié, nous avons l'intention d'investir environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA. Toutefois, ultérieurement, nous pourrions ne pas effectuer ces placements ou pourrions choisir de faire des placements dans d'autres fonds.

Nous ne procédons généralement pas à de grands réaménagements de la combinaison d'actifs du Fonds. Notre philosophie de placement repose sur trois principes :

- › les placements dans des actions ordinaires de grande qualité représentent un moyen efficace de créer une richesse à long terme;
- › les objectifs de revenu et de préservation du patrimoine se réalisent par l'équilibre entre les placements en actions ordinaires et les placements en titres à revenu fixe;

- › la nature cyclique des marchés nécessite des rajustements opportuns de la combinaison des placements en actions ordinaires et en titres à revenu fixe afin d'atteindre des résultats supérieurs.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi

**Fonds équilibré Phillips, Hager & North**

dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d’investir dans des FNB allemands, ainsi qu’il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l’égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d’au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et d’au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB allemands.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d’investir dans des FNB inscrits au R.-U., ainsi qu’il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l’égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d’au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB inscrit au R.-U. et d’au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB inscrits au R.-U.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d’une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d’opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d’opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d’intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux frais d’opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu’à 38,3 %, 31,2 % et 21,2 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d’obligations, du Fonds sous-jacent d’actions canadiennes et du Fonds spécifique d’actions mondiales RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou des émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Ces risques, ainsi que d’autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez un portefeuille moins volatil qu’un portefeuille typique composé uniquement d’actions et un potentiel de croissance plus élevé qu’un portefeuille typique composé uniquement d’obligations;
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l’avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d’un placement dans le Fonds au coût d’un placement dans d’autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l’admissibilité aux fins d’un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d’échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l’épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	20,30 \$	63,98 \$	112,14 \$	255,27 \$
Série Conseillers*	20,30 \$	63,98 \$	112,14 \$	255,27 \$
Série D*	9,02 \$	28,44 \$	49,84 \$	113,45 \$
Série F*	9,12 \$	28,76 \$	50,41 \$	114,74 \$
Série O*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

\* En fonction d’un placement de 1 000 \$ et d’un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes avec revenu et dividendes		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 1977	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds à revenu de dividendes est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,06 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme et du revenu en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres canadiens productifs de revenu de dividendes qui ont un rendement relativement élevé.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif surtout dans des actions ordinaires canadiennes donnant droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées et des obligations.

Lorsque nous choisissons les sociétés dans lesquelles investir, nous privilégions généralement les titres qui offrent un rendement courant intéressant combiné aux caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à d'autres sociétés dans le même secteur;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices et des dividendes marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Nous n'utilisons pas de stratégies d'anticipation à l'égard du marché ou des secteurs d'activité. Plutôt, lorsque nous choisissons les titres, nous recherchons ceux qui présentent des évaluations intéressantes par rapport à leurs perspectives de croissance à plus long terme. Même si nous surveillons constamment les niveaux de liquidité du Fonds pour veiller à ce que l'encaisse disponible soit suffisante pour combler les demandes prévues, en règle générale, nous investissons tout l'actif du Fonds. Comme il est axé sur les titres donnant droit à des dividendes, le Fonds investira normalement son actif dans des entreprises relativement développées quoiqu'en croissance. Il ne sera donc pas exposé à des sociétés aux premiers stades de croissance, à des sociétés qui nécessitent des niveaux élevés de dépenses en capital ou à des sociétés qui ont des taux supérieurs de réinvestissement interne. Par conséquent, le Fonds aura généralement une sous-représentation dans les secteurs des entreprises à petite capitalisation, des ressources, de la technologie et des communications, comparativement aux indices boursiers plus larges.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.



### Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous privilégiez des placements en actions qui ont tendance à procurer du revenu de dividendes courant relativement élevé;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le reste du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North****Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série Conseillers*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série D*	10,15 \$	31,99 \$	56,07 \$	127,64 \$
Série F*	7,79 \$	24,56 \$	43,04 \$	97,98 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 1971	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions canadiennes est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,06 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme importante en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons généralement dans des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 10 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 11,1 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans le Fonds au flottant faible. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds pourra aussi être assujéti au risque associé à la concentration.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre tolérance au risque de placement est moyenne.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	18,76 \$	59,13 \$	103,65 \$	235,93 \$
Série Conseillers*	18,76 \$	59,13 \$	103,65 \$	235,93 \$
Série D*	10,05 \$	31,67 \$	55,51 \$	126,35 \$
Série F*	7,79 \$	24,56 \$	43,04 \$	97,98 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création	Série A – 31 décembre 2009 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série T5 – 28 août 2017 Série D – 31 décembre 2009	Série F – 31 décembre 2009 Série FT5 – 28 août 2017 Série O – 31 décembre 2009	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de valeur d'actions canadiennes est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEL et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série T5	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série FT5	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens dont le cours est inférieur à l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de leur vraie valeur et qui offrent des occasions de croissance à long terme.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, en général, nous :

- utilisons un processus de sélection ascendant des actions afin de repérer les émetteurs de qualité qui sont sous-évalués en nous fondant sur des critères comme les actifs, les bénéfiques, les flux de trésorerie et les flux de trésorerie disponibles;

- passons en revue les statistiques financières de chaque émetteur afin d'établir si le prix de l'action est inférieur à sa valeur fondamentale ou par rapport à des sociétés semblables et si la structure du capital convient au modèle de gestion de l'émetteur;
- utilisons une méthode de placement axée sur la valeur qui privilégie l'achat de titres qui sont sous-évalués et qui pourraient donc fournir une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille d'actions axé sur la croissance;
- passons en revue les renseignements économiques, sectoriels et particuliers de la société afin d'évaluer les perspectives de l'émetteur;
- surveillons et examinons les émetteurs en permanence pour nous assurer de déceler les meilleures valeurs relatives;
- pouvons investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces pour protéger la valeur dans certaines conditions du marché.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.



### Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Bien que le Fonds compte investir principalement dans des émetteurs canadiens, une petite quantité de titres étrangers peuvent être détenus à l'occasion. Nous ne prévoyons pas que ces avoirs dépasseront 5 % de la valeur liquidative du Fonds.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX.

L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries autres que les séries T5 et FT5, l'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de distributions sur les frais de gestion.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le Fonds compte verser des distributions mensuelles régulières. Le montant en dollars de votre distribution mensuelle est rajusté au début de chaque année civile. Ce rajustement dépend du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait rester autour de 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du Fonds dont vous êtes propriétaire au moment de la distribution. Bien que ce ne soit pas prévu, la distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, sans préavis, si la situation des marchés financiers touche ou devrait toucher la capacité du Fonds à maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, tout revenu ou gain en capital qui n'a pas été distribué au cours de l'année sera distribué en décembre. Ces distributions supplémentaires en fin d'exercice seront réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions de titres de série T5 ou de série FT5 au cours d'une année peut dépasser la portion du revenu des titres et des gains en capital gagnés par le Fonds au cours de l'année en question. Le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de titres. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable pour vous pour l'année au cours de laquelle vous le recevez.** La tranche de la distribution qui constitue un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos parts. Si vous détenez des parts dans un compte non enregistré et recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du

**Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

prix de base rajusté sera réalisé sous forme d'un gain en capital supérieur (ou d'une perte en capital réduite) pour l'année au cours de laquelle vous faites racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment du retrait du compte enregistré. Pour obtenir plus d'information sur les incidences fiscales, vous devriez consulter votre conseiller fiscal. Les parts de série T5 et de série FT5 sont surtout conçues pour être détenues dans un compte non enregistré.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série Conseillers*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série T5*	19,68 \$	62,04 \$	108,74 \$	247,53 \$
Série D*	10,46 \$	32,96 \$	57,77 \$	131,50 \$
Série F*	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série FT5*	8,10 \$	25,53 \$	44,74 \$	101,85 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création	Série O – 31 janvier 2011		
Nature des titres <sup>1</sup>	Parts de fiducie de série O		
Admissibilité	Le Fonds sous-jacent d'actions canadiennes est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEL et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>2</sup>	Frais d'administration
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du Fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent prospectus simplifié. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'influent nullement sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.			
<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à fournir une importante croissance du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes. Il est prévu que le Fonds sera utilisé principalement comme fonds sous-jacent à d'autres OPC, mais il pourra aussi être vendu directement à d'autres épargnants.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Il est prévu que le Fonds sera utilisé principalement comme fonds sous-jacent à d'autres OPC, mais il pourra aussi être vendu directement à d'autres épargnants.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous privilégierons les actions de sociétés à grande capitalisation. Nous recherchons habituellement des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique ni aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 10 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

**Fonds sous-jacent d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds de placement que gère RBC GMA si nous croyons qu'un tel placement est une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, cinq épargnants détenaient 32,7 %, 16,1 %, 16,0 %, 14,4 % et 11,5 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX.

L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution du revenu net et des gains en capital nets réalisés est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création	Série F – 28 juin 2018	Série O – 11 août 2014	
Nature des titres <sup>1</sup>	Parts de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du Fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent prospectus simplifié. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'influent nullement sur les droits rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié. <sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons, à notre appréciation, changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Il est prévu que le Fonds sera utilisé principalement comme fonds sous-jacent à d'autres OPC.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, nous privilégierons les actions de sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard de dollars. Nous recherchons habituellement des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Le Fonds peut investir au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres non canadiens.



**Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North**

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds d'investissement que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investissons dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 45,7 % et 25,3 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque est moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX.

L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution du revenu net et des gains en capital nets réalisés est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.

Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Axé sur les actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 28 février 1987	Série F – 31 octobre 2008 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de croissance canadien est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,04 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes, ainsi que dans des titres américains et internationaux.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons généralement dans des sociétés en croissance de qualité qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide, signe que la société est bien dotée en capitaux permanents;
- › une croissance du bénéfice supérieure à la moyenne;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 57,7 % et 18,4 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	18,76 \$	59,13 \$	103,65 \$	235,93 \$
Série Conseillers*	18,66 \$	58,81 \$	103,08 \$	234,64 \$
Série D*	10,56 \$	33,28 \$	58,34 \$	132,79 \$
Série F*	7,59 \$	23,91 \$	41,91 \$	95,40 \$
Série O*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation canadiennes		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 2005	Série F – 30 juin 2007 Série O – 30 septembre 2005	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds à revenu canadien est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,06 %

<sup>1</sup> Bien que le Fonds ait été créé en juillet 2003, nous n'avons offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié qu'en juin 2005. Avant juin 2005, les parts du Fonds étaient offertes en vente dans le cadre de dispenses des exigences d'établissement de prospectus prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir un niveau de revenu raisonnablement stable tout en essayant de maintenir le capital en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires, d'obligations et de titres de fiducies de revenu, de sociétés de placement immobilier et de marchés monétaires canadiens qui produisent du revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif principalement dans les titres suivants :

- › des actions ordinaires de sociétés en croissance de grande qualité;
- › des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des sociétés canadiennes de qualité;
- › des titres de fiducies de revenu ou de fiducies de placement immobilier de grande qualité;

- › des titres du marché monétaire de grande qualité, y compris des billets de trésorerie adossés à des créances.

Lorsque nous choisissons les sociétés dans lesquelles investir, nous recherchons généralement :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à d'autres sociétés dans le même secteur;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice et des dividendes marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

### Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 25 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, trois épargnants détenaient 36,4 %, 32,1 % et 15,9 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez un portefeuille moins volatil qu'un portefeuille typique composé uniquement d'actions, un niveau de revenu raisonnablement stable et un potentiel de croissance plus élevé qu'un portefeuille typique composé uniquement d'obligations;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a généralement lieu tous les mois.

**La distribution mensuelle peut également comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi.** Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Les gains en capital nets réalisés sont distribués en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.



**Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North****Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,07 \$	60,10 \$	105,35 \$	239,80 \$
Série Conseillers*	19,07 \$	60,10 \$	105,35 \$	239,80 \$
Série D*	10,56 \$	33,28 \$	58,34 \$	132,79 \$
Série F*	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série O*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds Vintage Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 avril 1986	Série F – 30 juin 2008 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds Vintage est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,85 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,85 %	0,10 %
	Série D	1,10 %	0,10 %
	Série F	0,85 %	0,10 %
	Série O	–	0,06 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme et un revenu de dividendes en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires de sociétés canadiennes inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons généralement dans des sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › des équipes de direction supérieures;
- › une dominance dans leur secteur;
- › la capacité de dégager un rendement intéressant et de faire croître les gains.

De plus, le Fonds peut privilégier des placements dans des titres de sociétés à faible capitalisation lorsque leurs évaluations sont intéressantes.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

**Fonds Vintage Phillips, Hager & North**

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez un portefeuille diversifié composé de titres de participation canadiens et étrangers;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est de moyen à élevé.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	21,83 \$	68,83 \$	120,64 \$	274,61 \$
Série Conseillers*	21,83 \$	68,83 \$	120,64 \$	274,61 \$
Série D*	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série F*	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série O*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions américaines		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 juillet 2002	Série F – 31 octobre 2008 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds à revenu de dividendes américain est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,07 %
<sup>1</sup> Bien que le Fonds ait été créé en mai 2002, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juillet 2002. Avant juillet 2002, les parts du Fonds étaient offertes suivant des dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières pertinentes.			
<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme et du revenu en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres américains productifs de revenu de dividendes qui ont un rendement relativement élevé.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons son actif surtout dans des actions ordinaires américaines donnant droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées et des obligations.

Lorsque nous choisissons les sociétés dans lesquelles investir, nous privilégions généralement les titres qui offrent un rendement courant intéressant combiné aux caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à d'autres sociétés dans le même secteur;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice et des dividendes marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Nous n'utilisons pas de stratégies d'anticipation à l'égard du marché ou des secteurs d'activité. Plutôt, lorsque nous choisissons les titres, nous recherchons ceux qui présentent des évaluations intéressantes par rapport à leurs perspectives de croissance à plus long terme. Même si nous surveillons constamment les niveaux de liquidité du Fonds pour veiller à ce que l'encaisse disponible soit suffisante pour combler les demandes prévues, en règle générale, nous investissons tout l'actif du Fonds. Le Fonds investira normalement son actif dans des entreprises relativement développées quoiqu'en croissance, et il aura généralement une sous-représentation dans les secteurs des entreprises à petite capitalisation, des ressources, de la technologie et des transports, comparativement aux indices boursiers plus larges.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;

**Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North**

› à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous privilégiez des placements en actions américaines qui ont tendance à procurer un revenu de dividendes courant relativement élevé;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est moyen.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,27 \$	60,75 \$	106,48 \$	242,38 \$
Série Conseillers*	19,27 \$	60,75 \$	106,48 \$	242,38 \$
Série D*	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série F*	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série O*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.



## FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

### Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Actions américaines		
Date de création	Série A – 30 juin 2010 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 2010	Série F – 30 juin 2010 Série O – 30 juin 2010	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>1</sup>	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,05 %
Sous-conseiller	RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est notre sous-conseiller pour le Fonds. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la sous-rubrique <i>Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers – Fonds de placement Phillips, Hager &amp; North</i> sous la rubrique <i>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds</i> , à la page 9.		
<small><sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</small>			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme principalement par l'exposition à un portefeuille bien diversifié de titres de capitaux propres américains.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons dans des titres de capitaux propres américains en vue de constituer un portefeuille qui englobe de multiples styles de placement. Le portefeuille du Fonds aura recours à des styles de placement gérés comme portefeuilles distincts à l'intérieur du Fonds, lesquels peuvent comprendre les suivants : croissance de sociétés américaines à

grande capitalisation, croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation, valeur de sociétés américaines à grande capitalisation, valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation, croissance de sociétés américaines à petite et moyenne capitalisation, sociétés américaines à faible capitalisation de base et valeur de sociétés américaines à petite capitalisation.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

### Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples informations sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire ou dans un autre but conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, quatre épargnants détenaient 32,5 %, 26,5 %, 13,5 % et 11,6 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition générale aux placements dans les actions américaines;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et cherchez à obtenir une diversification à l'extérieur du Canada.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et celui de l'indice de rendement total Russell 3000.

L'indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

### Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	18,96 \$	59,78 \$	104,78 \$	238,51 \$
Série Conseillers*	18,96 \$	59,78 \$	104,78 \$	238,51 \$
Série D*	10,46 \$	32,96 \$	57,77 \$	131,50 \$
Série F*	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série O*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions américaines		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 septembre 1964	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions américaines est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme importante en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires américaines de qualité.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous cherchons généralement à investir dans des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Le Fonds est diversifié, comportant des placements dans l'ensemble des grands secteurs d'activité. Toutefois, les secteurs en croissance accélérée peuvent être surreprésentés dans le portefeuille, mais l'effet de cette surreprésentation sera neutralisé par une sous-représentation des secteurs dont la croissance est en ralentissement. De façon générale, tout l'actif du Fonds est investi.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Nous pouvons à l'occasion investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

**Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North**

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement américaines;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et recherchez une diversification à l'extérieur du Canada.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série Conseillers*	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série D*	10,46 \$	32,96 \$	57,77 \$	131,50 \$
Série F*	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions américaines		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 2006	Série F – 31 décembre 2007 Série O – 30 juin 2006	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions américaines avec couverture de change est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,10 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme importante, principalement en exposant son actif à un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires américaines de qualité, tout en minimisant le risque associé au change. Pour atteindre ces objectifs, le Fonds investira principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous pouvons investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans le Fonds d'actions américaines ou dans d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds utilisera des dérivés pour couvrir le risque de fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. De plus, le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- ▷ à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- ▷ à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.



### Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables liés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 104,8 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans le Fonds d'actions américaines. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds pourra aussi être assujéti au risque associé à la concentration.

Même si le Fonds utilisera des dérivés pour couvrir le risque de fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien, rien ne garantit que cette stratégie protégera entièrement l'actif du Fonds contre des pertes liées à la valeur du dollar américain. L'emploi de dérivés pour protéger le Fonds contre une hausse de la valeur du dollar canadien comparativement au dollar américain n'éliminera pas les fluctuations du cours des titres du portefeuille et n'empêchera pas les pertes dans le cas où le cours de ces titres subirait une baisse. De plus, cette stratégie limitera la possibilité que des gains soient réalisés par suite d'une hausse de la valeur du dollar américain relativement au dollar canadien.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés en croissance de qualité, principalement américaines;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen à élevé et recherchez une diversification à l'extérieur du Canada.

### Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	19,27 \$	60,75 \$	106,48 \$	242,38 \$
Série Conseillers*	19,27 \$	60,75 \$	106,48 \$	242,38 \$
Série D*	10,66 \$	33,61 \$	58,90 \$	134,08 \$
Série F*	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série O*	1,33 \$	4,20 \$	7,36 \$	16,76 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions américaines		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 septembre 1992	Série F – 31 octobre 2008 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de croissance américain est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,07 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme importante en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons dans des sociétés en croissance aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada et au Mexique. Nous cherchons généralement à investir dans des sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Le Fonds est diversifié, ayant des placements dans l'ensemble des grands secteurs d'activité. Toutefois, en règle générale, le Fonds aura dans le portefeuille une surreprésentation des petites et des moyennes entreprises qui croissent plus rapidement que les plus grandes entreprises, mieux établies.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

**Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North**

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des titres étrangers.

Les stratégies de placement du Fonds supposent la négociation active et fréquente des titres en portefeuille. Pour de plus amples renseignements sur le taux de rotation des titres en portefeuille, veuillez vous reporter à cette rubrique à la page 14.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables liés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés de qualité, en croissance, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada et au Mexique;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et recherchez une diversification dans toute l'Amérique du Nord.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	18,86 \$	59,46 \$	104,21 \$	237,22 \$
Série Conseillers*	18,86 \$	59,46 \$	104,21 \$	237,22 \$
Série D*	10,46 \$	32,96 \$	57,77 \$	131,50 \$
Série F*	7,79 \$	24,56 \$	43,04 \$	97,98 \$
Série O*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES

### Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Actions internationales		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 décembre 2000	Série F – 30 juin 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions outre-mer est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>1</sup>	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série O	–	0,02 %
Sous-conseiller	RBC Global Asset Management (UK) Limited est notre sous-conseiller pour le Fonds. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la sous-rubrique <i>Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers – Fonds de placement Phillips, Hager &amp; North</i> sous la rubrique <i>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds</i> , à la page 9.		
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires de sociétés des plus grands pays industrialisés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris des pays en Europe et en Extrême-Orient, notamment au Japon et en Australie. Ce Fonds est différent du Fonds d'actions mondiales parce que l'orientation principale de ses placements ne vise pas de sociétés aux États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous ou notre sous-conseiller investirons généralement dans des sociétés dont la valeur est intéressante et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice marquée.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

**Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North**

Nous pouvons à l'occasion investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB allemands, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB allemands.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB inscrits au R.-U., ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB inscrit au R.-U. et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB inscrits au R.-U.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 14,8 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts

en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements en actions à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et recherchez une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	21,42 \$	67,53 \$	118,37 \$	269,45 \$
Série Conseillers*	21,53 \$	67,86 \$	118,94 \$	270,74 \$
Série D*	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$
Série F*	10,35 \$	32,64 \$	57,20 \$	130,21 \$
Série O*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.



**Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions internationales		
Date de création	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 30 juin 2006	Série F – 31 décembre 2007 Série O – 30 juin 2006	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,75 %	0,15 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,15 %
	Série D	1,00 %	0,15 %
	Série F	0,75 %	0,15 %
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme, principalement en exposant son actif à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés des plus grands pays industrialisés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris des pays en Europe et en Extrême-Orient, notamment au Japon et en Australie, tout en minimisant le risque associé au change. Pour atteindre ces objectifs, le Fonds investira principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous pouvons investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans le Fonds d'actions outre-mer ou dans d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds utilisera des dérivés pour couvrir le risque de fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. De plus, le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

**Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North**

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 103,3 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans le Fonds d'actions outre-mer. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds pourra aussi être assujéti au risque associé à la concentration.

Même si le Fonds utilisera des dérivés pour couvrir le risque de fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien, rien ne garantit que cette stratégie protégera entièrement l'actif du Fonds contre des pertes liées à la valeur des devises. L'emploi de dérivés pour protéger le Fonds contre une hausse de la valeur du dollar canadien comparativement aux devises n'éliminera pas les fluctuations du cours des titres du portefeuille et n'empêchera pas les pertes dans le cas où le cours de ces titres subirait une baisse. De plus, cette stratégie limitera la possibilité que des gains soient réalisés par suite d'une hausse de la valeur des devises relativement au dollar canadien. Dans la mesure où il conclut des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, le Fonds est assujéti au risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition à des placements en actions à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et recherchez une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

### Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Série Conseillers*	22,45 \$	70,77 \$	124,04 \$	282,34 \$
Série D*	13,33 \$	42,01 \$	73,63 \$	167,60 \$
Série F*	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série O*	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions mondiales		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 30 novembre 2008 Série Conseillers – 31 octobre 2010 Série D – 31 décembre 2000	Série F – 31 décembre 2007 Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds d'actions mondiales est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série A	1,75 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,10 %
	Série D	1,00 %	0,10 %
	Série F	0,75 %	0,10 %
	Série O	–	0,02 %
Sous-conseiller	RBC Global Asset Management (UK) Limited est notre sous-conseiller pour le Fonds. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la sous-rubrique <i>Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers – Fonds de placement Phillips, Hager &amp; North</i> sous la rubrique <i>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds</i> , à la page 9.		
<p><sup>1</sup> Bien que le Fonds ait été créé en septembre 2000, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant décembre 2000. Avant décembre 2000, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.</p> <p><sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés des plus grands pays industrialisés à l'extérieur du Canada, y compris les États-Unis, et en Europe et en Extrême-Orient, notamment au Japon et en Australie.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous ou notre sous-conseiller cherchons généralement à investir dans des sociétés ayant :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;

- › une situation financière solide;
- › une croissance du bénéfice marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB allemands, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB allemands.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB inscrits au R.-U., ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB inscrit au R.-U. et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB inscrits au R.-U.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, reportez-vous à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- > le risque associé au marché;
- > le risque associé à la concentration;
- > le risque associé au change;
- > le risque associé aux placements étrangers;
- > le risque associé aux frais d'opérations;
- > le risque associé aux dérivés;
- > le risque associé aux séries multiples;
- > le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- > le risque associé à un investisseur important;
- > le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 12,2 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion

importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- > vous recherchez une exposition à des placements en actions à l'extérieur du Canada;
- > vous envisagez de détenir ce placement à long terme, votre degré de tolérance au risque de placement est moyen et recherchez une diversification à l'extérieur du Canada.

**Politique en matière de distributions**

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué tous les ans, en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A*	21,12 \$	66,57 \$	116,67 \$	265,58 \$
Série Conseillers*	21,12 \$	66,57 \$	116,67 \$	265,58 \$
Série D*	12,20 \$	38,45 \$	67,40 \$	153,42 \$
Série F*	9,64 \$	30,37 \$	53,24 \$	121,19 \$
Série O*	0,51 \$	1,62 \$	2,83 \$	6,45 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2015 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	0,75 %	0,05 %
	Série F	0,50 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2015, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2015. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
- › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :
  - i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
  - ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).



**Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North**

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

À la date du présent prospectus simplifié, la répartition cible du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2039
Titres à revenu fixe	65 %	72 %
Actions	35 %	28 %
Actions canadiennes	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	12,75 %	10,00 %
Actions internationales	9,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 34,1 %, 32,4 % et 19,8 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations, du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation et du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 41,9 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d'obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2015) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l'actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2015);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada (30,17 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (33,83 %), de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (12,50 %), de l'indice MSCI Monde (net) (19,50 %) et de l'indice MSCI U.S. REIT (3,00 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

**Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North**

L'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un mois. L'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l'inflation émises en dollars canadiens. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L'indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de fiducies de placement immobilier (« FPI ») aux États-Unis. Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	9,23 \$	29,08 \$	50,97 \$	116,03 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.

## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2020 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	0,80 %	0,05 %
	Série F	0,55 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2020, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2020, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2020. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
- › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :

**Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North**

- i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
  - ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

À la date du présent prospectus simplifié, la répartition cible du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2020	2044
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>59 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>41 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	12,75 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	16,15 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	12,10 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 53,3 % et 19,1 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation et du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 43,8 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North**

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d’obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2020) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l’actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2020);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada (47,89 %), de l’indice obligataire universel FTSE TMX Canada (10,11 %), de l’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (12,75 %), de l’indice de rendement total Russell 3000 (1,02 %), de l’indice MSCI U.S. REIT (4,00 %), de l’indice MSCI Monde (net) (22,23 %) et de l’indice des marchés émergents MSCI (net) (1,00 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d’un mois. L’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l’inflation émises en dollars canadiens. L’indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L’indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l’indice composé S&P/TSX. L’indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L’indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L’indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L’indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l’an en décembre. Si le Fonds offre d’autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l’avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d’un placement dans le Fonds au coût d’un placement dans d’autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l’admissibilité aux fins d’un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d’échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l’épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	9,84 \$	31,02 \$	54,37 \$	123,77 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$

\* En fonction d’un placement de 1 000 \$ et d’un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n’était pas offerte par le Fonds auparavant.



## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2025 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	0,85 %	0,05 %
	Série F	0,60 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2025, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2025. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
- › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :

**Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North**

i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;

ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;

› peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

À la date du présent prospectus simplifié, la répartition cible du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2025	2049
Titres à revenu fixe	53 %	62 %	72 %
Actions	47 %	38 %	28 %
Actions canadiennes	13,25 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	18,84 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	14,91 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 29,3 %, 25,2 % et 13,2 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation, du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation et du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 65,1 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North**

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d’obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2025) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l’actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2025);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l’indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (20,07 %), de l’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada (28,93 %), de l’indice obligataire universel FTSE TMX Canada (3,00 %), de l’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (13,25 %), de l’indice de rendement total Russell 3000 (2,30 %), de l’indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l’indice MSCI Monde (net) (22,95 %) et de l’indice des marchés émergents MSCI (net) (3,50 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d’un mois. L’indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l’inflation émises en dollars canadiens. L’indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L’indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l’indice composé S&P/TSX. L’indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L’indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L’indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L’indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l’an en décembre. Si le Fonds offre d’autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l’avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d’un placement dans le Fonds au coût d’un placement dans d’autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l’admissibilité aux fins d’un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d’échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l’épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	10,56 \$	33,28 \$	58,34 \$	132,79 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$

\* En fonction d’un placement de 1 000 \$ et d’un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n’était pas offerte par le Fonds auparavant.

## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2030 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	0,90 %	0,05 %
	Série F	0,65 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2030, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	0,85 %
		Série F	0,60 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2030	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2030, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2030. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
- › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :

**Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North**

i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;

ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;

› peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

À la date du présent prospectus simplifié, la répartition cible du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2030	2054
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>51 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>49 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	13,25 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	19,63 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	16,12 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 45,6 % et 12,8 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation et du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 80,6 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.



**Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North**

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d’obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2030) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l’actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2030);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l’indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (41,16 %), de l’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada (4,76 %), de l’indice obligataire universel FTSE TMX Canada (4,08 %), de l’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (13,25 %), de l’indice de rendement total Russell 3000 (3,00 %), de l’indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l’indice MSCI Monde (net) (23,25 %) et de l’indice des marchés émergents MSCI (net) (4,50 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L’indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d’un mois. L’indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L’indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada suit le rendement des obligations indexées sur l’inflation émises en dollars canadiens. L’indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L’indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L’indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l’indice composé S&P/TSX. L’indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L’indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L’indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L’indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l’an en décembre. Si le Fonds offre d’autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l’avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d’un placement dans le Fonds au coût d’un placement dans d’autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l’admissibilité aux fins d’un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d’échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l’épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	11,07 \$	34,90 \$	61,17 \$	139,24 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	1,03 \$	3,23 \$	5,66 \$	12,89 \$

\* En fonction d’un placement de 1 000 \$ et d’un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n’était pas offerte par le Fonds auparavant.

## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2035 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	0,95 %	0,05 %
	Série F	0,70 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2035, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	0,90 %
		Série F	0,65 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	0,85 %
		Série F	0,60 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2030	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2035	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2035, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

## Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2035. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

**Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North**

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
  - › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
  - › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
  - › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
  - › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :
- i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
- ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

À la date du présent prospectus simplifié, la répartition cible du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2035	2059
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>49 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>51 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	13,25 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	20,53 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	17,22 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

**Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North**

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 43,8 % et 16,7 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation et du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 83,3 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- > vous économisez afin d'obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2035) ou vers celle-ci;
- > vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l'actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2035);
- > vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (43,00 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (5,00 %), de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (13,25 %), de l'indice de rendement total Russell 3000 (3,81 %), de l'indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l'indice MSCI Monde (net) (23,44 %) et de l'indice des marchés émergents MSCI (net) (5,50 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un mois. L'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L'indice MSCI U.S. REIT est un indice

pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L'indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L'indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	1,03 \$	3,23 \$	5,66 \$	12,89 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.

## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2040 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	1,00 %	0,05 %
	Série F	0,75 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2040, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	0,95 %
		Série F	0,70 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	0,90 %
		Série F	0,65 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2030	Série D	0,85 %
		Série F	0,60 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2035	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2040	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2040, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2040. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);



**Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North**

- › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
- › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :
  - i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
  - ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

La répartition cible actuelle du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2040	2064
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>42 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>58 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	14,00 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	23,24 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	20,76 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 36,8 % et 19,7 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation et du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

**Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North**

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 88,3 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d'obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2040) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l'actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2040);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (36,00 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (5,00 %), de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (14,00 %), de l'indice de rendement total Russell 3000 (5,42 %), de l'indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l'indice MSCI Monde (net) (25,63 %) et de l'indice des marchés émergents MSCI (net) (7,95 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un mois. L'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L'indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L'indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L'indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	1,03 \$	3,23 \$	5,66 \$	12,89 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.

## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 30 juin 2011 Série F – 28 juin 2018	Série O – 31 janvier 2011	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2045 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	1,05 %	0,05 %
	Série F	0,80 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2045, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	1,00 %
		Série F	0,75 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	0,95 %
		Série F	0,70 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2030	Série D	0,90 %
		Série F	0,65 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2035	Série D	0,85 %
		Série F	0,60 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2040	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2045	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2045, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

## Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2045. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

**Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North**

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
  - › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
  - › rééquilibre l'actif du Fonds selon le profil d'évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu'il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
  - › peut détenir une partie de l'actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
  - › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l'autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l'autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :
- i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
- ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l'occasion investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d'autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l'autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l'actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l'actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

La répartition cible actuelle du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2045	2069
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>34 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>66 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	15,86 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	26,22 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	23,92 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

**Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North**

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 28,6 % et 23,8 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation et du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 91,6 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- > vous économisez afin d'obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2045) ou vers celle-ci;
- > vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l'actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2045);
- > vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (28,00 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (5,00 %), de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (15,85 %), de l'indice de rendement total Russell 3000 (6,44 %), de l'indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l'indice MSCI Monde (net) (29,56 %) et de l'indice des marchés émergents MSCI (net) (9,15 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un mois. L'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés sous-jacentes constituées aux États-Unis. L'indice MSCI U.S. REIT

est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L'indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L'indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	12,92 \$	40,71 \$	71,36 \$	162,44 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.



## FONDS À DATE CIBLE

### Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	À date cible		
Date de création	Série D – 11 août 2014 Série F – 28 juin 2018	Série O – 11 août 2014	
Nature des titres	Parts de fiducie de série D, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de retraite CIBLE 2050 est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Reportez-vous à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>1</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série D	1,10 %	0,05 %
	Série F	0,85 %	0,05 %
	Série O	–	0,05 %
	Les frais de gestion diminuent à mesure que le Fonds se rapproche de sa date de retraite cible, l'année 2050, à raison de 5 points de base le 1 <sup>er</sup> janvier, tous les cinq ans, comme suit :		
	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Série D	1,05 %
		Série F	0,80 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Série D	1,00 %
		Série F	0,75 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2030	Série D	0,95 %
		Série F	0,70 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2035	Série D	0,90 %
		Série F	0,65 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2040	Série D	0,85 %
		Série F	0,60 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2045	Série D	0,80 %
		Série F	0,55 %
	1 <sup>er</sup> janvier 2050	Série D	0,75 %
		Série F	0,50 %

<sup>1</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire des parts de série O. Reportez-vous à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à atteindre un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, par rapport à la date de retraite cible de 2050, au moyen de placements effectués principalement dans des fonds d'investissement qui investissent dans des actions, des titres à revenu fixe, des titres de fiducies de revenu et des titres du marché monétaire ainsi que dans des FNB ou au moyen de placements directement dans de tels titres.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le Fonds compte investir principalement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds cherche à réaliser ses stratégies de placement en investissant dans deux catégories d'actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et de FNB. Les titres de FNB que le Fonds souscrit se limiteront d'abord à ceux qui reproduisent le rendement du placement d'indices généraux de fiducies de placement immobilier, mais peuvent inclure les titres d'autres FNB si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent.

En tout temps, le Fonds utilisera une composition de l'actif dynamique, ou profil d'évolution, qui rajuste la composition de l'actif du Fonds par rapport à sa date cible de 2050. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Introduction – Les Fonds de retraite CIBLE PH&N* à la page 10 du présent prospectus simplifié.

**Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North**

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, entre autres :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d’actifs;
  - › répartit l’actif entre les fonds sous-jacents et les FNB en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l’actif du Fonds (exception faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie);
  - › rééquilibre l’actif du Fonds selon le profil d’évolution au moins une fois par trimestre afin que le Fonds respecte en tout temps sa répartition cible alors courante et qu’il demeure dans des seuils de tolérance autorisés;
  - › peut détenir une partie de l’actif du Fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
  - › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, utiliser des dérivés comme l’autorise le Règlement 81-102 et/ou comme l’autorisent les modalités de la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qui a été obtenue par les fonds sous-jacents (reportez-vous aux rubriques *Dispense des organismes de réglementation à l’égard des restrictions en matière de placement* à la page 13 et *Risque associé aux dérivés* à la page 5) :
- i) à des fins de couverture en guise de protection contre les pertes ou pour réduire la volatilité attribuable aux variations des taux d’intérêt et des indices boursiers;
- ii) à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › peut, compte tenu des autres stratégies du fonds sous-jacent, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire et/ou comme outil de gestion à court terme (actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d’opérations, mais pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ce genre d’opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14).

Le Fonds peut investir directement une partie de sa valeur liquidative dans des titres étrangers lorsqu’un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu’il n’y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira directement plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu’à 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans les parts d’autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Nous n’investirons dans des parts d’autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies du Fonds et respecte par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Certains des fonds sous-jacents peuvent à l’occasion investir jusqu’à 10 % de leur valeur liquidative dans i) des actifs d’autres fonds de placement que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe ou ii) dans des hypothèques assurées par la SCHL, comme l’autorise le Règlement 81-102.

**Stratégie de répartition de l’actif**

Le Fonds aura une exposition à deux catégories d’actifs générales : les actions et les titres à revenu fixe selon les pondérations exposées dans le tableau ci-après. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier la composition de l’actif ou le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds investi dans un actif particulier en tout temps.

La répartition cible actuelle du Fonds correspond approximativement à celle indiquée ci-après et cette répartition peut varier en fonction des fluctuations du marché, de l’évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement déterminés.

	2018	2050	2074
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>24 %</b>	<b>62 %</b>	<b>72 %</b>
<b>Actions</b>	<b>76 %</b>	<b>38 %</b>	<b>28 %</b>
Actions canadiennes	18,46 %	12,50 %	11,00 %
Actions américaines	29,67 %	14,75 %	10,00 %
Actions internationales	27,87 %	10,75 %	7,00 %

**Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont semblables aux risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents dont il détient les titres. Le Fonds assume le risque d’un fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce fonds.

Les principaux risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au taux d’intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé à la spécialisation;
- › le risque associé aux fonds à date cible;
- › le risque associé aux frais d’opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

**Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North**

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 27,0 %, 18,5 %, 11,1 % et 10,1 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, du Fonds d'obligations à long terme indexées sur l'inflation, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC et du Fonds sous-jacent d'actions canadiennes, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, un épargnant détenait 89,9 % de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

**Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous économisez afin d'obtenir un flux de revenu à la retraite à compter de la date cible du Fonds (2050) ou vers celle-ci;
- › vous souhaitez un fonds qui maintiendra une composition de l'actif diversifiée convenant à la date cible du Fonds (2050);
- › vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque de placement est faible à moyen.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada (1,00 %), de l'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada (18,00 %), de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada (5,00 %), de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX (18,46 %), de l'indice de rendement total Russell 3000 (7,45 %), de l'indice MSCI U.S. REIT (5,00 %), de l'indice MSCI Monde (net) (34,44 %) et de l'indice des marchés émergents MSCI (net) (10,65 %). La répartition des actifs du Fonds changera au fil du temps.

L'indice des bons du Trésor à 30 jours FTSE TMX Canada suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un mois. L'indice des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada suit le rendement des obligations à rendement réel à long terme du gouvernement du Canada. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada suit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure, notamment les obligations émises par le gouvernement du Canada ainsi que les obligations provinciales et de sociétés. L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX. L'indice de rendement total Russell 3000 suit le rendement des 3 000 principaux titres américains négociés à la bourse des sociétés

sous-jacentes constituées aux États-Unis. L'indice MSCI U.S. REIT est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des titres de FPI aux États-Unis. L'indice MSCI Monde (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés développés (23 pays actuellement). L'indice des marchés émergents MSCI (net) est un indice pondéré selon la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui mesure le rendement des marchés boursiers des marchés émergents (23 pays actuellement). Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net est effectuée une fois l'an en décembre. Si le Fonds offre d'autres séries de parts, le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série D*	13,53 \$	42,65 \$	74,76 \$	170,18 \$
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série F, parce que cette série de parts n'était pas offerte par le Fonds auparavant.

Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Équilibré neutre canadien		
Date de création <sup>1</sup>	Série F <sup>2</sup> – 31 juillet 2001	Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds fiduciaire de retraite équilibré est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>3</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série F	0,50 %	0,01 %
	Série O	–	0,01 %

<sup>1</sup> Bien que le Fonds ait de fait été créé en septembre 1988, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juillet 2001. Avant juillet 2001, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

<sup>2</sup> Avec prise d'effet le 28 juin 2018, les parts de série A ont changé de désignation pour devenir des parts de série F.

<sup>3</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire les parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Les objectifs de placement fondamentaux du Fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme et du revenu d'intérêt en investissant principalement dans un portefeuille équilibré et bien diversifié d'actions ordinaires, d'obligations et de titres du marché monétaire du Canada. Le Fonds détient également une partie de son actif dans des actions ordinaires étrangères.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée dûment convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement cadre avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Par exemple, à la date du présent prospectus simplifié, nous avons l'intention d'investir environ 100 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA. Toutefois, ultérieurement, nous pourrions ne pas effectuer ces placements ou pourrions choisir de faire des placements dans d'autres fonds.

La stratégie de placement du Fonds sera mise en application sans tenir compte de l'effet des opérations plus fréquentes ou du taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé qui peuvent se traduire par des avantages fiscaux moins intéressants.

Nous ne procédons généralement pas à de grands réaménagements de la combinaison d'actifs du Fonds. Notre philosophie de placement repose sur trois principes :

- › les placements dans des actions ordinaires de grande qualité représentent un moyen efficace de créer une richesse à long terme;
- › les objectifs de revenu et de préservation du patrimoine se réalisent par l'équilibre entre les placements en actions ordinaires et les placements en titres à revenu fixe;
- › la nature cyclique des marchés nécessite des rajustements opportuns de la combinaison des placements en actions ordinaires et en titres à revenu fixe afin d'atteindre des résultats supérieurs.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique ni aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

### Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB allemands, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB allemands.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB inscrits au R.-U., ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB inscrit au R.-U. et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB inscrits au R.-U.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas ce genre d'opérations. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé aux taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 38,3 %, 31,1 %, 14,1 % et 13,9 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds d'obligations, du Fonds sous-jacent d'actions canadiennes, du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC et du Fonds d'actions mondiales QUBE RBC, respectivement. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou des émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration. Ces fonds sont des fonds de placement RBC GMA.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 26,8 % et 14,7 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- › vous recherchez un portefeuille moins volatil qu'un portefeuille typique composé uniquement d'actions et un potentiel de croissance plus élevé qu'un portefeuille typique composé uniquement d'obligations;
- › vous envisagez détenir ce placement de moyen à long terme et votre degré de tolérance au risque est faible à moyen.

Le Fonds est destiné avant tout aux institutions et aux sociétés.



## Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager &amp; North

**Politique en matière de distributions**

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le revenu net et les gains en capital nets restants sont distribués en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F*	6,25 \$	19,71 \$	34,55 \$	78,64 \$
Série O*	0,41 \$	1,29 \$	2,27 \$	5,16 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds de revenu d’actions prudent Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création <sup>1</sup>	Série A – 28 juin 2018 Série F – 28 juin 2018	Série O – 26 juin 2015	
Nature des titres <sup>2</sup>	Parts de fiducie de série A, de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds de revenu d’actions prudent est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEL et les CELI.		
Frais	Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>3</sup></b>	<b>Frais d’administration</b>
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série F	0,60 %	0,10 %
	Série O	–	0,05 %
<p><sup>1</sup> Bien que le Fonds ait de fait été créé en avril 2012, nous n’avons pas offert les parts en vente au moyen d’un prospectus simplifié avant le 26 juin 2015. Avant le 26 juin 2015, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.</p> <p><sup>2</sup> Une autre série de parts de ce Fonds existe, mais elle n’est pas offerte aux termes du présent prospectus simplifié. Les droits rattachés à cette autre série de parts ne touchent pas les droits des autres séries de parts offertes dans le présent prospectus simplifié.</p> <p><sup>3</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l’égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d’au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire les parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

L’objectif de placement fondamental du Fonds consiste à offrir un revenu de niveau élevé et durable ainsi qu’un potentiel de plus-value du capital, en mettant l’accent sur la stabilité du rendement.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu’avec l’approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée dûment convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l’analyse d’information sur l’économie et sur les secteurs et sur l’analyse de l’information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l’analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons principalement dans des actions ordinaires canadiennes donnant droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées et des obligations.

Lorsque nous choisissons les sociétés dans lesquelles investir, nous privilégions généralement les titres qui offrent un rendement courant intéressant combiné aux caractéristiques suivantes :

- > une direction supérieure;
- > une prédominance dans l’industrie;
- > un haut niveau de rentabilité par rapport à d’autres sociétés dans le même secteur;
- > une situation financière solide;
- > une croissance des bénéfices et des dividendes marquée;
- > une évaluation raisonnable.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- > à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d’intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- > à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu’il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l’égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n’utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

### Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 20 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 58,3 % et 21,4 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous cherchez à obtenir un revenu régulier de sociétés canadiennes de grande qualité;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque est moyen.

Le Fonds est destiné avant tout aux institutions et aux sociétés.

La classification du risque du Fonds est établie selon le rendement du Fonds et le rendement de l'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX.

L'indice de rendement global composé plafonné S&P/TSX suit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose une pondération plafonnée à 10 % pour tous les titres de l'indice composé S&P/TSX.

### Politique en matière de distributions

Une distribution de revenu net a lieu en mars, en juin et en septembre. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion. Le revenu net et les gains en capital nets restants sont distribués en décembre.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

**Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North****Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série F <sup>1</sup>	–	–	–	–
Série O*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

<sup>1</sup> Nous ne pouvons donner de renseignements sur les frais qui seraient pris en charge indirectement par les épargnants relativement aux parts de série A et de série F, parce que ces séries de parts n'étaient pas offertes par le Fonds auparavant.

**Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions canadiennes		
Date de création <sup>1</sup>	Série O – 30 juin 2004		
Nature des titres <sup>2</sup>	Parts de fiducie de série O		
Admissibilité	Le Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	Série	Frais de gestion <sup>3</sup>	Frais d'administration
	Série O	–	0,02 %
<sup>1</sup> Bien que le Fonds ait de fait été créé en mars 1998, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juin 2004. Avant juin 2004, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.			
<sup>2</sup> Une autre série de parts de ce Fonds existe, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent prospectus simplifié. Les droits rattachés à cette autre série de parts ne touchent pas les droits des autres séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.			
<sup>3</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire les parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.			

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à offrir une forte croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée dûment convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous investissons principalement dans des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à d'autres sociétés dans le même secteur;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices marquée;
- › une évaluation raisonnable.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique ni aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds de placement que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Les stratégies de placement du Fonds seront mises en application sans tenir compte de l'effet des opérations plus fréquentes ou du taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé qui peuvent se traduire par des avantages fiscaux moins intéressants.



### Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 10 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs de placement du Fonds. Nous n'investissons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables liés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé à la concentration;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé aux frais d'opérations;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au cours de la période de 12 mois précédant le 31 mai 2018, jusqu'à 11,0 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des parts du Fonds au flottant faible. Si le Fonds concentre ses placements dans un ou des émetteurs en particulier, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à la concentration.

Au 31 mai 2018, six épargnants détenaient 16,3 %, 13,6 %, 12,5 %, 11,7 %, 11,4 % et 11,3 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une croissance du capital à long terme de placements effectués dans des sociétés en croissance de qualité, principalement canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque est moyen.

Le Fonds est destiné avant tout aux institutions et aux sociétés.

### Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué une fois l'an en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager &amp; North

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série O*	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation canadiennes		
Date de création <sup>1</sup>	Série F <sup>2</sup> – 31 octobre 2002	Série O – 30 juillet 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds au flottant faible est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>3</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série F	1,00 %	0,00 %
	Série O	–	0,00 %
<p><sup>1</sup> Bien que le Fonds ait de fait été créé en février 1994, nous n'avons pas offert les parts en vente au moyen d'un prospectus simplifié avant juillet 2002. Avant juillet 2002, les parts du Fonds étaient offertes en vente aux termes de dispenses des exigences de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.</p> <p><sup>2</sup> Avec prise d'effet le 28 juin 2018, les parts de série A ont changé de désignation pour devenir des parts de série F.</p> <p><sup>3</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire les parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats</i> à la page 109.</p>			

**Quels types de placements le Fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres émis par des sociétés à petite capitalisation du Canada.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation d'une majorité des porteurs de parts à une assemblée dûment convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous effectuons généralement des placements dans des sociétés en croissance de grande qualité, à petite capitalisation ou moins liquides qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Ainsi qu'il est décrit à la page suivante à la rubrique *Qui devrait investir dans ce Fonds?*, le Fonds ne convient pas comme placement unique mais plutôt comme petite portion d'un portefeuille d'actions canadiennes largement diversifié.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur de tout placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique pas aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 10 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.

**Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North**

Nous pouvons investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des parts d'autres fonds que gère RBC GMA. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables reliés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé au manque de liquidité;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 40,1 % et 16,4 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- › vous recherchez une exposition aux sociétés en croissance canadiennes à petite capitalisation et moins liquides dans un portefeuille d'actions canadiennes;
- › vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque est moyen à élevé.

Le Fonds ne convient pas comme placement unique mais plutôt comme petite portion d'un portefeuille d'actions canadiennes largement diversifié.

Le Fonds est destiné avant tout aux institutions, aux sociétés et aux personnes bien nanties.

## Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué une fois l'an en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F*	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série O*	–	–	–	–

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

**Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North**

<b>DÉTAIL DU FONDS</b>			
Type de fonds	Axé sur les actions canadiennes		
Date de création	Série F <sup>1</sup> – 28 février 1967	Série O – 31 octobre 2002	
Nature des titres	Parts de fiducie de série F et de série O		
Admissibilité	Le Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus est un placement admissible pour les REER, les FERR, les RPDB, les REEE, les REEI et les CELI.		
Frais	Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 116 pour obtenir plus de détails.		
	<b>Série</b>	<b>Frais de gestion<sup>2</sup></b>	<b>Frais d'administration</b>
	Série F	0,50 %	0,06 %
	Série O	–	0,03 %

<sup>1</sup> Avec prise d'effet le 28 juin 2018, les parts de série A ont changé de désignation pour devenir des parts de série F.

<sup>2</sup> Aucuns frais de gestion ne sont exigés du Fonds à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Seuls certains épargnants sont admissibles à souscrire les parts de série O. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* à la page 109.

## Quels types de placements le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié d'actions ordinaires canadiennes qui sont admissibles aux fins de placement pour des régimes de retraite enregistrés au Canada. Le Fonds détient également une partie de son actif dans des actions ordinaires étrangères.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts à une assemblée dûment convoquée à cette fin. Cependant, nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après, à notre appréciation.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du Fonds est principalement axé sur la recherche fondamentale, la prise en compte de facteurs quantitatifs et techniques, l'analyse d'information sur l'économie et sur les secteurs et sur l'analyse de l'information propre à chaque société ainsi que sur le suivi et l'analyse de sociétés. Les décisions concernant le choix des actions sont fondées, essentiellement, sur la compréhension de la société, de son entreprise et de ses perspectives.

Pour réaliser les objectifs de placement du Fonds, nous recherchons généralement des placements dans des sociétés en croissance qui présentent les caractéristiques suivantes :

- › une direction supérieure;
- › une prédominance dans l'industrie;
- › un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents;
- › une situation financière solide;
- › une croissance des bénéfices marquée;
- › une évaluation raisonnable.

Les stratégies de placement du Fonds seront mises en application sans tenir compte de l'effet des opérations plus fréquentes ou du taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé qui peuvent se traduire par des avantages fiscaux moins intéressants.

En plus des restrictions ordinaires en matière de placement prescrites par les lois sur les valeurs mobilières, la valeur d'un seul placement à la fin du mois ne peut dépasser 15 % de l'actif net du Fonds calculé à la valeur marchande. Cette restriction ne s'applique ni aux titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ni aux placements dans d'autres fonds que gère RBC GMA.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le Règlement 81-102 :

- › à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, y compris les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien;
- › à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu.

Le Fonds peut utiliser des dérivés conformément à la dispense des obligations prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable qu'il a obtenue et qui est décrite à la rubrique *Information propre à chaque Fonds décrit dans le présent prospectus simplifié – Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13.

Le Fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec ses objectifs et stratégies de placement, et ce, en conformité avec les exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Risque associé aux dérivés* à la page 5.

Le Fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres autres que canadiens lorsqu'un tel placement cadre avec ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qui peut être investi dans des titres non canadiens, nous ne prévoyons pas, à la date du présent prospectus simplifié, que le Fonds investira plus de 50 % de sa valeur liquidative dans pareils titres.



**Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North**

Nous pouvons à l'occasion investir une partie importante, voire la totalité, de la valeur liquidative du Fonds dans d'autres fonds que gère RBC GMA lorsque nous estimons qu'un placement dans d'autres fonds constitue une façon plus efficace et plus rentable de réaliser les objectifs du Fonds. Nous n'investirons dans des parts d'autres fonds que si le placement est compatible avec les objectifs et les stratégies de placement du Fonds et qu'il est par ailleurs conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB allemands, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB allemands.

Le Fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir dans des FNB inscrits au R.-U., ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Dispense des organismes de réglementation à l'égard des restrictions en matière de placement* à la page 13, sous réserve du placement d'au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB inscrit au R.-U. et d'au plus 20 % de sa valeur liquidative totale dans des titres émis par des FNB inscrits au R.-U.

Nous pouvons déroger temporairement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds en raison de facteurs défavorables liés au marché, à la situation économique et politique ou autre. Dans de tels cas, nous pouvons, dans le contexte d'une tactique défensive temporaire, augmenter les avoirs du Fonds en espèces ou en titres du marché monétaire à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les lois sur les valeurs mobilières applicables pour gagner un revenu supplémentaire. Actuellement, le Fonds ne conclut pas d'opérations de mise en pension de titres ni d'opérations de prise en pension de titres. Pour de plus amples informations sur la façon dont le Fonds pourrait conclure ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Comment les Fonds concluent des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 14.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- › le risque associé au marché;
- › le risque associé au change;
- › le risque associé aux placements étrangers;
- › le risque associé aux fiducies de revenu;
- › le risque associé aux dérivés;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › le risque associé au prêt, à la mise en pension et la prise en pension de titres;
- › le risque associé à un investisseur important;
- › le risque associé à la cybersécurité.

Au 31 mai 2018, deux épargnants détenaient 74,2 % et 11,2 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Si un épargnant détient une proportion importante des parts en circulation du Fonds, un placement dans le Fonds comportera le risque associé à un investisseur important.

Ces risques, ainsi que d'autres risques auxquels le Fonds peut également être assujéti, sont décrits à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* à la page 3.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut vous convenir si vous envisagez de détenir ce placement à long terme et votre degré de tolérance au risque est moyen.

Le Fonds est destiné avant tout aux institutions, aux sociétés et aux régimes de capitalisation qui recherchent un portefeuille diversifié comprenant des titres de capitaux propres canadiens et étrangers.

## Politique en matière de distributions

L'ensemble du revenu net et des gains en capital nets réalisés est distribué une fois l'an en décembre, à l'exception du revenu net et des gains en capital nets réalisés distribués périodiquement à titre de remboursement des frais de gestion.

**Les distributions provenant du Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts du Fonds à moins que vous ne nous fassiez savoir à l'avance que vous souhaitez les recevoir en argent.** Pour de plus amples informations sur les distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions provenant des Fonds* à la page 121.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant vise à aider un épargnant à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC ou dans une autre série du Fonds, le cas échéant. Pour une description de chaque série et l'admissibilité aux fins d'un placement dans cette série, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Modalités de souscription, de rachat et d'échange* à la page 109.

Le tableau suivant indique les frais et charges payables par le Fonds qui sont indirectement pris en charge par l'épargnant. Pour consulter les hypothèses que nous sommes tenus de suivre dans ce tableau, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants* à la page 12 et pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série F*	6,25 \$	19,71 \$	34,55 \$	78,64 \$
Série O*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

\* En fonction d'un placement de 1 000 \$ et d'un taux de rendement de 5 % chaque année. Le rendement réel peut être différent.

## Souscriptions, échanges et rachats

### Mode d'évaluation des parts

---

Les parts de chaque Fonds sont divisées en plusieurs séries. Chaque série est composée de parts ayant une valeur égale. Lorsque vous investissez dans un Fonds, vous souscrivez en réalité des parts d'une série précise du Fonds.

Toutes les opérations sont effectuées en fonction de la valeur liquidative par part de la série (la « valeur par part »). Nous établissons la valeur par part à la clôture du marché, chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation est défini comme un jour où la Bourse de Toronto est ouverte et/ou un jour que nous désignons, sous réserve de la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

La valeur par part est le prix utilisé aux fins de toutes les souscriptions et de tous les rachats de parts de cette série (y compris les souscriptions effectuées au moyen du réinvestissement de distributions). Le prix d'émission ou de rachat des parts est fondé sur la valeur par part suivante applicable déterminée après la réception de l'ordre de souscription ou de rachat.

Voici la méthode que nous utilisons pour calculer la valeur par part de chaque série d'un Fonds :

- › nous prenons la juste valeur de tous les placements et de tous les autres actifs attribués à la série;
- › nous soustrayons ensuite les passifs attribués à la série, ce qui nous donne la valeur liquidative de la série;
- › nous divisons ce montant par le nombre total de parts de la série que les épargnants détiennent dans le Fonds, ce qui nous donne la valeur par part de la série.

Pour établir la valeur de votre placement dans un Fonds, il vous suffit de multiplier la valeur par part de la série par le nombre de parts dont vous êtes propriétaire.

Même si les souscriptions et les rachats de parts sont comptabilisés par série, les actifs attribuables à toutes les séries d'un Fonds sont regroupés pour créer un fonds aux fins de placement. Chaque série verse sa part proportionnelle des frais du Fonds en plus de ses frais de gestion et d'administration. La différence entre les frais du fonds, les frais de gestion et les frais d'administration entre chaque série signifie que chaque série a une valeur liquidative par part différente.

Vous pouvez obtenir la valeur liquidative d'un Fonds ou la valeur liquidative par part d'une série d'un Fonds, sans frais, sur le site Web des fonds de placement Phillips, Hager & North à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com) ou en nous appelant sans frais au 1 855 408-6111 dans le cas des Fonds fiduciaires de retraite et au 1 800 661-6141 dans le cas de tous les autres Fonds, en nous transmettant un courriel à [institutions@phn.com](mailto:institutions@phn.com) pour les Fonds fiduciaires de retraite et à [info@phn.com](mailto:info@phn.com) pour tous les autres Fonds.

### Modalités de souscription, de rachat et d'échange

---

Chaque Fonds est autorisé à avoir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Ce ne sont pas tous les courtiers qui peuvent offrir toutes les séries aux

épargnants. Votre courtier a la responsabilité de vous recommander la série qui vous convient le mieux.

Les Fonds fiduciaires de retraite sont principalement destinés aux institutions, aux sociétés et, dans certains cas, à des particuliers bien nantis.

#### Parts de série A

Les parts de série A sont offertes à tous les épargnants et ne peuvent être souscrites, échangées ou rachetées que par l'intermédiaire de courtiers tiers autorisés. Les Fonds nous versent des frais de gestion à l'égard des parts de série A. Nous versons au courtier une partie des frais de gestion qui sont imputés aux Fonds, à titre de frais pour les services réguliers qu'il rend. C'est ce que l'on appelle une commission de suivi.

#### Parts de série Conseillers

Les parts de série Conseillers ne peuvent être souscrites, échangées ou rachetées que par l'intermédiaire de courtiers tiers autorisés. Les Fonds nous versent des frais de gestion relatifs aux parts de série Conseillers. Nous versons au courtier une partie des frais de gestion qui sont imputés aux Fonds à titre de commission de suivi. Lorsque vous investissez dans des parts de série Conseillers, vous pouvez choisir l'option avec frais d'acquisition initiaux ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Votre courtier peut échanger vos parts de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition réduits contre des parts de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition initiaux. Toutefois, nous n'amorçons pas ces échanges. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions* à la page 112.

#### Parts de série T5

Les parts de série T5 sont offertes aux épargnants par l'entremise de courtiers autorisés, dont RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et RBC Placements en direct Inc. Nous versons au courtier une partie des frais de gestion qui sont imputés aux Fonds à titre de commission de suivi.

#### Parts de série H

Les parts de série H ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis auprès de courtiers autorisés, dont RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et RBC Placements en direct Inc.

#### Parts de série D

Les parts de série D peuvent être souscrites, échangées ou rachetées par l'intermédiaire de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée ou de certains autres courtiers autorisés (surtout des courtiers exécutants) et, dans certains cas, de nous. Les Fonds nous versent des frais de gestion relatifs aux parts de série D. Aucuns frais de souscription ou de courtage ne doivent être versés pour les parts de série D lorsqu'elles sont souscrites directement auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée. Nous pouvons verser à certains courtiers autorisés sélectionnés (y compris Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée) une partie des frais de gestion imputés aux Fonds à titre de commission de suivi.

**Parts de série F et de série FT5 des Fonds autres que les Fonds fiduciaires de retraite**

Les parts de série F et de série FT5 des Fonds autres que les Fonds fiduciaires de retraite sont offertes aux épargnants qui ont un compte à honoraires auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leurs courtiers des honoraires en contrepartie des conseils en placement ou d'autres services. Les parts de série F et de série FT5 des Fonds autres que les Fonds fiduciaires de retraite ne peuvent être souscrites, échangées ou rachetées que par l'entremise de courtiers autorisés, et non directement auprès de nous. Les Fonds autres que les Fonds fiduciaires de retraite nous versent les frais de gestion relatifs aux parts de série F et de série FT5. Nous ne versons aucuns frais d'acquisition ni aucune commission aux courtiers qui vendent des parts de série F et de série FT5, ce qui signifie que nous pouvons imposer des frais de gestion inférieurs.

**Parts de série F des Fonds fiduciaires de retraite**

Les parts de série F des Fonds fiduciaires de retraite sont offertes à des investisseurs institutionnels ou privés importants qui ont un compte à honoraires auprès de nous ou de courtiers autorisés et qui effectuent le placement minimal requis et le placement minimal ultérieur que nous déterminons à l'occasion. Ces épargnants nous versent directement des honoraires ou les versent directement à leur courtier en échange de conseils en placement ou d'autres services. Les parts de série F des Fonds fiduciaires de retraite ne peuvent être souscrites, échangées ou rachetées que par notre intermédiaire ou par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Les Fonds fiduciaires de retraite nous versent des frais de gestion relatifs aux parts de série F. Nous ne versons aucuns frais de vente ni aucune commission aux courtiers qui vendent des parts de série F, ce qui signifie que nous pouvons imposer des frais de gestion inférieurs.

**Parts de série I**

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte à honoraires auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leurs courtiers des honoraires en contrepartie des conseils en placement ou d'autres services. Nous ne versons aucune commission aux courtiers qui vendent des parts de série I, ce qui signifie que nous pouvons imposer des frais de gestion inférieurs.

**Soldes minimaux**

Pour ce qui est des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5 et de série I, vous devez maintenir un solde minimal pour chaque Fonds. Le tableau ci-après indique ces soldes minimaux ainsi que les exigences minimales applicables aux placements supplémentaires. Nous pouvons, à notre appréciation, changer ces montants minimaux ou y renoncer en tout temps. Pour de plus amples renseignements au sujet des régimes d'achat automatique, veuillez vous reporter à la rubrique pertinente à la page 115.

Série applicable	Solde minimal	Placements supplémentaires minimaux/régimes d'achat préautorisé
Série A	500 \$	25 \$
Série Conseillers	500 \$	25 \$
Série T5	500 \$	25 \$
Série H	200 000 \$	25 \$
Série D	500 \$	25 \$
Série F <sup>1</sup>	500 \$	25 \$
Série FT5	500 \$	25 \$
Série I	200 000 \$	25 \$

<sup>1</sup> Les parts de série F des Fonds fiduciaires de retraite sont offertes à des investisseurs institutionnels ou privés importants qui ont un compte à honoraires auprès de nous ou de courtiers autorisés et qui effectuent le placement minimal requis et le placement minimal ultérieur que nous déterminons à l'occasion.

Habituellement, si vous souscrivez des parts de série D des Fonds par l'intermédiaire de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée, vous devez effectuer un placement initial d'au moins 25 000 \$ qui peut être réparti dans différents comptes. Les souscriptions ultérieures doivent être d'au moins 1 000 \$ à moins que vous ne souscriviez des parts dans le cadre d'un régime d'achat automatique. Nous pouvons, à notre appréciation, changer ces montants minimaux ou y renoncer en tout temps.

Si vous souscrivez des parts dans le cadre d'un régime d'achat automatique, vous devez avoir au moins 10 000 \$ dans vos comptes ouverts chez Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée, et chaque souscription doit être d'au moins 100 \$. Pour plus de renseignements au sujet des régimes d'achat automatique, veuillez vous reporter à la rubrique pertinente à la page 115.

**Parts de série O**

Les parts de série O ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels ou privés importants qui effectuent le placement minimal requis et le placement minimal ultérieur que nous déterminons à l'occasion. Aucuns frais de gestion ne sont exigés des Fonds relativement aux parts de série O. Les porteurs de parts nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %. Les parts de série O ne peuvent être souscrites, échangées ou rachetées que par notre entremise ou, dans certains cas, par l'intermédiaire de certains membres de notre groupe.

Il appartient à vous et à votre conseiller de déterminer quelle série vous convient. Les seuils de placement minimal et les frais que vous pourriez devoir verser peuvent varier d'une série à l'autre, ce qui peut avoir une incidence sur la rémunération que nous versons au courtier. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux rubriques *Rémunération du courtier* à la page 119 et *Frais* à la page 116.

**Toutes les séries**

Si le solde de votre compte devient inférieur aux seuils minimaux requis pour un Fonds ou une série en particulier ou si vous n'avez plus le droit de détenir des titres d'un Fonds ou d'une série en particulier, nous pourrions exiger que vous augmentiez la valeur de votre compte afin qu'il atteigne les seuils minimaux ou pourrions procéder au rachat, au reclassement ou à l'échange de vos parts, selon le cas. Lorsqu'un porteur de parts est ou devient citoyen

ou résident des États-Unis ou résident d'un autre pays étranger, nous pouvons exiger de lui qu'il fasse racheter ses parts, si sa participation est susceptible d'entraîner des conséquences réglementaires ou fiscales défavorables sur un Fonds ou les autres porteurs de parts du Fonds. Si nous effectuons un rachat, un reclassement ou un échange de vos parts, l'effet sera le même que si vous aviez mis en œuvre l'opération. Pour les rachats dans des comptes non enregistrés, nous pouvons vous transférer le produit et, pour les rachats dans un régime enregistré, nous pouvons transférer le produit dans un dépôt d'épargne enregistré au sein du régime. Nous ne donnerons ni à vous ni à votre courtier un avis avant de prendre une mesure.

Pour que nous donnions suite à un ordre de souscription, de rachat, de reclassement ou d'échange de parts, le télévendeur ou votre courtier doit nous transmettre l'ordre le jour même de sa réception et prendre à sa charge tous les frais connexes.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h (heure de l'Est), un jour d'évaluation (et avant 13 h, heure de l'Est, le 24 décembre, s'il s'agit d'un jour d'évaluation), votre ordre sera traité en fonction de la valeur par part ce jour-là. Une valeur par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Si nous recevons votre ordre après 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation (et après 13 h, heure de l'Est, le 24 décembre, s'il s'agit d'un jour d'évaluation), votre ordre sera traité en fonction de la valeur par part le jour d'évaluation suivant. Si nous déterminons que la valeur par part sera calculée à un autre moment qu'après l'heure de clôture habituelle de la Bourse de Toronto, la valeur par part versée ou reçue sera calculée en fonction de cet autre moment. Tous les ordres sont traités dans les deux jours ouvrables. Vous trouverez d'autres renseignements sur la souscription, le rachat et l'échange de parts des Fonds dans la notice annuelle des Fonds. Si vous passez un ordre par l'entremise d'un autre courtier, celui-ci peut fixer d'autres heures limites, veuillez le consulter pour obtenir plus de détails.

Il n'y a pas de frais pour l'ouverture d'un compte ou l'achat de parts des Fonds directement auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée ou de nous. Si vous souscrivez des parts des Fonds par l'entremise d'un autre courtier inscrit, celui-ci peut vous imposer des frais à l'achat de vos parts. Ces frais sont négociés par vous et votre courtier.

Dans certaines circonstances, vous pouvez prendre des dispositions auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée pour souscrire, faire racheter ou échanger des parts par téléphone. Si ce service est établi, vous pourrez passer vos ordres par téléphone. Pour des raisons de sécurité, les ordres passés par téléphone sont enregistrés. Dans certains cas, vous pouvez passer des ordres au moyen du site Web de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée à l'adresse [www.phn.com](http://www.phn.com). Pour utiliser ce service, vous devez accepter les conditions d'utilisation du site Web, ainsi que la convention d'accès à Internet y figurant.

### **Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds**

Depuis le 7 avril 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent pas souscrire de parts du Fonds d'obligations à rendement élevé.

Les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé le 7 avril 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. En outre, PH&N peut aussi maintenir le droit de certains épargnants, notamment les fonds d'investissement que PH&N ou les membres de son groupe gèrent, d'investir dans le Fonds d'obligations à rendement élevé. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de série H et de série I du Fonds à revenu mensuel. Les épargnants qui détenaient des parts de série H ou de série I du Fonds à revenu mensuel le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

À compter du 4 juillet 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts du Fonds d'obligations. Les épargnants qui détenaient des parts du Fonds d'obligations en date du 4 juillet 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds. En outre, PH&N peut aussi maintenir le droit de certains épargnants, notamment les fonds d'investissement que PH&N ou les membres de son groupe gèrent, d'investir dans le Fonds d'obligations. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée, vous devez inclure le paiement intégral de vos parts avec votre ordre. Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds par l'entremise d'un autre courtier inscrit, vous ou votre courtier devez faire parvenir le paiement intégral dans les deux jours ouvrables. Pour les parts du Fonds de marché monétaire canadien et du Fonds de marché monétaire américain, votre courtier doit faire parvenir le paiement le jour ouvrable suivant la date où il a fait parvenir votre ordre. Il incombe à votre courtier de faire parvenir votre ordre le jour où il le reçoit de vous.

Si nous ne recevons pas le paiement intégral dans les délais susmentionnés ou si un chèque est retourné pour insuffisance de fonds, les parts que vous avez souscrites seront rachetées le jour d'évaluation suivant. Si le produit du rachat excède le prix que vous avez payé, l'excédent appartiendra au Fonds en question. S'il est moindre, votre courtier sera tenu de verser la différence, plus les frais, et pourra, à son tour, vous demander le paiement de ces montants.

**Nous avons le droit de refuser un ordre de souscription ou d'échange de parts. Nous devons le faire le jour ouvrable suivant sa réception, auquel cas votre argent vous sera retourné intégralement, sans intérêt.**

### **Opérations à court terme**

La plupart des OPC sont considérés comme des placements à long terme, c'est pourquoi nous dissuadons les épargnants d'effectuer fréquemment des souscriptions, des rachats ou des échanges de parts.

Certains investisseurs pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur les parts des Fonds afin de tirer profit des différences



entre la valeur des parts d'un Fonds et la valeur des titres sous-jacents (synchronisation du marché). Si des porteurs de parts se livrent à ces activités, la valeur du Fonds pourrait être réduite au détriment des autres porteurs de parts. Ces opérations pourraient également faire augmenter les frais d'opérations du Fonds. Les opérations à court terme trop fréquentes peuvent également réduire le rendement du Fonds en forçant le Fonds à détenir des liquidités additionnelles pour acquitter le produit des rachats ou à vendre des avoirs en portefeuille, donnant ainsi lieu à des frais d'opérations supplémentaires.

Selon le Fonds et les circonstances particulières, nous aurons recours à une combinaison de mesures préventives et de détection afin de dissuader et de repérer les opérations à court terme trop fréquentes dans les fonds que gère RBC GMA, dont les suivantes :

- › fixation de la juste valeur des titres que détient un Fonds;
- › imposition de frais d'opérations à court terme;
- › surveillance des activités de négociation et refus des opérations.

### Fixation de la juste valeur

La Bourse de Toronto ferme à 16 h, heure de l'Est. Nous utilisons la valeur marchande des titres à 16 h, heure de l'Est, pour fixer le cours des titres nord-américains détenus dans les portefeuilles des Fonds. Toutefois, les heures d'ouverture pour la négociation de la plupart des titres étrangers (c.-à-d. des titres qui ne sont pas nord-américains) se terminent avant l'heure de clôture de la Bourse de Toronto. Par exemple, à 16 h, heure de l'Est, le dernier cours de clôture de titres négociés principalement sur les marchés asiatiques pourrait avoir été calculé il y a 15 heures. Par conséquent, nous disposons de procédures afin d'établir la juste valeur des titres étrangers négociés dans les pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord tous les jours afin d'éviter les prix désuets et de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture du marché étranger. Par conséquent, la valeur des titres évalués à la juste valeur aux fins du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds peut être différente du dernier cours de clôture de ces titres. Comme moyen d'évaluer notre processus de fixation de la juste valeur, nous comparons régulièrement les cours de clôture, les cours d'ouverture du jour suivant sur les mêmes marchés et les prix ajustés en fonction de la juste valeur. Ces procédures sont conçues pour minimiser le recours aux stratégies de synchronisation du marché qui visent en grande partie les Fonds disposant d'un portefeuille imposant de titres étrangers. Elles peuvent également être utilisées à l'égard des titres étrangers que détient un fonds sous-jacent dans lequel un Fonds peut investir, ce qui influe indirectement sur la valeur liquidative du Fonds.

### Frais d'opérations à court terme

Des frais correspondant à 2 % du montant du rachat ou de l'échange pourraient être imposés si vous investissez dans des parts d'un Fonds (sauf les fonds du marché monétaire) pendant sept jours ou moins.

Les frais d'opérations à court terme ont pour but de prévenir les opérations fréquentes et d'en compenser les frais connexes et sont payés au Fonds et non à nous. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116.

Nous n'imposons pas de frais d'opérations à court terme dans certains cas, y compris :

- › les rachats à notre gré ou au gré d'un autre fonds de placement;
- › le changement de désignation de parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds;
- › les rachats de 2 500 \$ ou moins;
- › les rachats effectués dans les sept jours suivant certaines opérations automatiques;
- › les rachats effectués à partir de comptes omnibus qui représentent les actifs de plusieurs épargnants sous-jacents;
- › dans des circonstances particulières, par exemple, en cas de besoin financier urgent.

Même si nous prenons des mesures pour surveiller, détecter ou prévenir les opérations à court terme fréquentes et inappropriées, nous ne pouvons garantir que ces opérations seront complètement éliminées.

### Surveillance des opérations

RBC GMA surveille régulièrement les opérations de tous les Fonds. RBC GMA a établi des critères pour chaque Fonds qu'elle applique équitablement et de façon constante afin d'éliminer les opérations que RBC GMA juge comme éventuellement préjudiciables pour les porteurs de parts à long terme. RBC GMA a le droit de limiter ou de refuser un ordre de souscription ou d'échange sans préavis, y compris les opérations que votre courtier a acceptées.

En règle générale, vos opérations peuvent être considérées comme excessives si vous effectuez une vente ou un échange de parts d'un Fonds dans les 90 jours de leur souscription à plus d'une occasion.

RBC GMA a le droit de considérer que les opérations effectuées dans de multiples comptes sous propriété, contrôle ou influence conjoint, constituent des opérations dans un seul compte lorsqu'elle exerce son droit de refuser une souscription ou un échange. **La décision d'établir si vos opérations sont trop fréquentes sera prise à notre seule appréciation.**

### Souscriptions

Les parts de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O ne comportent pas de frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez effectuer des souscriptions, des rachats ou des échanges de parts de ces séries d'un Fonds par l'entremise de certains courtiers sans payer de commission. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116 et à la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 119 pour obtenir plus de renseignements.

Nous pouvons limiter ou « plafonner » la taille d'un Fonds en limitant les nouvelles souscriptions, y compris les parts souscrites au moyen d'échanges. Nous continuerons de permettre les rachats et le calcul de la valeur par part de chaque série du Fonds. Nous pouvons par la suite décider d'accepter de nouvelles souscriptions ou de nouveaux échanges visant à obtenir des parts de ce Fonds à tout moment.

Des restrictions s'appliquent aux souscriptions de parts de certains Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds* à la page 111.



### Frais d'acquisition : parts de série Conseillers

---

Il n'y a aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O des Fonds.

Lorsque vous effectuez un placement dans les parts de série Conseillers d'un Fonds, vous pouvez choisir l'option avec frais d'acquisition initiaux ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Votre courtier peut vous aider à déterminer l'option qui vous convient. Les frais d'acquisition constituent la rémunération de votre courtier en contrepartie des conseils et des services qu'il vous fournit. Votre courtier peut échanger vos parts de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition réduits contre des parts de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition initiaux. Toutefois, nous n'amorçons pas ces échanges.

#### Frais d'acquisition initiaux (paiement de vos parts de série Conseillers lorsque vous les souscrivez)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition initiaux, vous versez une commission de vente lorsque vous souscrivez vos parts de série Conseillers d'un Fonds. La commission est un pourcentage du montant que vous investissez et est versée à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 119 pour obtenir des détails. Vous négociez la commission réelle avec votre courtier. Nous déduisons le pourcentage du montant que vous investissez et le versons à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116 pour le barème des frais d'acquisition.

#### Frais d'acquisition réduits (paiement de vos parts de série Conseillers lorsque vous les faites racheter)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition réduits, vous ne payez aucune commission lorsque vous investissez dans les parts de série Conseillers d'un Fonds. Le montant intégral de votre souscription est investi et nous versons directement une commission à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 119 pour obtenir des détails à ce propos.

Si vous vendez vos parts de série Conseillers dans les deux ans de leur rachat, nous déduirons de votre produit de rachat les frais d'acquisition, qui constituent un pourcentage du coût de vos parts de série Conseillers au moment où vous les avez souscrites.

Toutefois, vous ne verserez aucuns frais d'acquisition réduits à l'égard des parts et des distributions suivantes :

- › les parts que vous détenez depuis deux ans ou plus;
- › les parts échangées d'un Fonds à un autre Fonds, pourvu que vous conserviez la même série et la même option d'acquisition;
- › les parts admissibles au montant de rachat sans frais de 10 %, que nous expliquons ci-après;
- › les distributions en espèces;
- › les parts reçues au moment d'un réinvestissement de distributions.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116 pour le barème des frais d'acquisition réduits.

### Montant de rachat sans frais

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter sans frais jusqu'à 10 % de vos parts de série Conseillers qui seraient par ailleurs assujetties aux frais d'acquisition réduits. Il s'agit du montant de rachat sans frais de 10 %, qui est calculé pour correspondre à 10 % :

- › du nombre de parts dont vous étiez propriétaire au 31 décembre de l'année précédente, et
- › du nombre de parts que vous avez souscrites au cours de l'année civile pertinente à l'exception des parts reçues au moment de distributions réinvesties.

Vous pouvez utiliser votre montant de rachat sans frais de 10 % à l'égard d'une seule opération ou de plusieurs, selon ce qui vous convient. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée de ce montant à l'année suivante.

Si vous échangez des parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds, nous transférerons le montant de rachat sans frais de 10 % sur les parts du premier Fonds aux parts du deuxième Fonds.

#### Ce qu'il faut aussi savoir

Si vous souscrivez certaines parts de série Conseillers d'un Fonds selon l'option avec frais d'acquisition initiaux et d'autres parts de série Conseillers du même Fonds selon l'option avec frais d'acquisition réduits, votre courtier peut nous indiquer les parts que vous souhaitez faire racheter. Si votre courtier ne nous le précise pas, nous rachèterons les parts que vous avez souscrites selon l'option avec frais d'acquisition initiaux avant celles assorties de l'option avec frais d'acquisition réduits afin de réduire au minimum vos frais d'acquisition.

Nous n'accepterons pas d'ordre d'achat de parts au cours d'une période où nous aurons suspendu le droit de rachat des porteurs de parts. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de faire racheter vos parts* à la page 114 pour obtenir plus de détails.

### Échange entre les Fonds

---

Vous pouvez faire racheter des parts d'un Fonds que gère RBC GMA pour souscrire des parts d'un autre Fonds qu'elle gère également ou, dans certains cas, que gère un membre de son groupe. Cette opération est appelée un « échange ». Vous pouvez effectuer un tel échange tant que :

- › vous conservez le solde minimal requis dans chaque Fonds;
- › l'échange vise des parts souscrites selon la même option avec frais d'acquisition (pour la série Conseillers seulement).

Les mêmes règles d'achat et de vente de parts des Fonds s'appliquent aux échanges.

Une fois que nous aurons reçu votre ordre d'échange, nous rachèterons les parts du Fonds que vous détenez et utiliserons le produit du rachat pour souscrire les parts de l'autre Fonds qui seront échangées contre vos parts.

À l'exception des frais d'opérations à court terme (veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* à la page 112), il n'y a pas de frais pour l'échange des parts d'un Fonds, y compris pour obtenir de telles parts ou vous en départir. **Ces échanges constitueront une disposition et peuvent entraîner un gain en capital ou une perte en capital aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous devez assurer le suivi des gains et des pertes en capital que vous réalisez et les déclarer à l'ARC. Pour obtenir des renseignements sur les incidences fiscales, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 121.**

Dans le cas des parts de série Conseillers, vous pouvez échanger des parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds tant que l'échange vise des parts souscrites selon la même option de frais d'acquisition.

Nous pouvons suspendre ou restreindre vos privilèges d'échange si vous effectuez un trop grand nombre d'échanges d'un Fonds à l'autre.

Les restrictions à la souscription de parts de certains Fonds s'appliquent aussi aux échanges visant à obtenir des parts de ces Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds* à la page 111.

Pour des renseignements au sujet des échanges automatiques, veuillez vous reporter à la rubrique *Régimes de répartition des placements* à la page 115.

## Changement de désignation

Un échange entre séries de parts d'un même Fonds est appelé un « changement de désignation ». Avec notre approbation préalable, vous pouvez changer la désignation d'une série de parts d'un Fonds en une autre série du même Fonds si vous êtes admissible à détenir des parts de cette série. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des parts d'une série, nous échangerons vos parts de cette série contre des parts d'une autre série du même Fonds, s'il y a lieu.

Aucuns frais d'échange ne s'appliquent à un échange entre séries du même Fonds. De plus, un échange entre séries du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

Si vous faites changer la désignation de parts que vous détenez pour qu'elles deviennent des parts de série Conseillers souscrites selon l'option avec frais d'acquisition réduits, les parts de série Conseillers visées seront assujetties à des frais d'acquisition au moment du rachat si les parts sont rachetées au cours de la période pendant laquelle les frais d'acquisition réduits s'appliquent. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116 pour consulter le barème des frais d'acquisition réduits.

RBC GMA peut, en tout temps, sans aviser les porteurs de parts, mais en donnant un préavis écrit de deux jours au fiduciaire des Fonds, changer la désignation des parts d'une série pour qu'elles deviennent des parts d'une série différente du même Fonds en fonction de la valeur par part par série des deux séries à la date du changement de désignation. Il est entendu qu'aucun tel changement de désignation ne sera fait si, de l'avis de RBC GMA, il nuit à la valeur pécuniaire de la participation du porteur de ces parts.

## Rachats

À l'exception des frais d'opérations à court terme (veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* à la page 112), il n'y a pas de frais au rachat de parts des Fonds directement auprès de nous ou de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée. Si vous faites racheter des parts des Fonds par l'entremise d'un autre courtier inscrit, celui-ci peut vous imposer des frais pour le rachat de vos parts. Si vous souscrivez des parts de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition réduits, nous déduisons les frais d'acquisition du montant du rachat dans certaines circonstances décrites à la rubrique *Frais d'acquisition : parts de série Conseillers* à la page 113.

Lorsque vous ferez racheter des parts d'un Fonds, nous vous ferez votre argent dans les deux jours ouvrables, à la condition :

- › que les instructions nécessaires pour effectuer la transaction aient été reçues;
- › que le paiement des parts en question ait été réglé.

Il est toutefois possible que vous receviez l'argent plus tard en raison d'un retard du service postal.

Si vous passez un ordre de rachat ou d'échange de vos parts par l'entremise d'un autre courtier inscrit, il lui incombe de faire parvenir votre ordre le jour où il le reçoit de vous. Vos parts seront rachetées le jour d'évaluation où nous aurons reçu l'ordre de votre courtier. Dès que nous aurons reçu de votre courtier les instructions nécessaires pour effectuer la transaction, l'argent vous sera remis. Si ces instructions ne sont pas reçues dans les dix jours ouvrables suivant le rachat, les parts que vous avez fait racheter seront rachetées le jour d'évaluation suivant. Si elles sont rachetées à un prix inférieur à celui auquel vous les avez fait racheter, l'excédent appartiendra au Fonds en question. Si elles sont rachetées à un prix supérieur à celui auquel vous les avez fait racheter, votre courtier sera tenu de payer la différence, plus les frais, et il pourra, à son tour, vous demander le paiement de ces montants.

Pour des renseignements au sujet des retraits automatiques, veuillez vous reporter à la rubrique *Régimes de retrait automatique* à la page 115.

### Suspension de votre droit de faire racheter vos parts

Nous pouvons suspendre le droit des épargnants de vendre leurs parts d'un Fonds dans des circonstances extraordinaires, dont les suivantes :

- › les négociations normales sont suspendues à toute bourse où des titres ou des dérivés représentant en valeur plus de la moitié de l'actif total du Fonds sont négociés; ou
- › nous avons le consentement de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières compétent.

Nous nous réservons le droit d'exiger de tout porteur de parts d'un Fonds qu'il fasse racheter la totalité de ses avoirs ou une partie des parts d'un Fonds à notre appréciation, y compris lorsqu'un porteur de parts est un citoyen ou un résident des États-Unis ou d'un autre pays ou le devient, si nous arrivons à la conclusion que sa participation peut possiblement avoir des répercussions d'ordre réglementaire ou fiscal négatives sur un Fonds ou un autre porteur de parts d'un Fonds.

## Services facultatifs

### Types de comptes offerts

---

Si vous souscrivez des parts d'un Fonds auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée, cette dernière offre des comptes de placement imposables non enregistrés, des comptes enregistrés pour divers types de régimes et des comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI ») avec lesquels vous pouvez créer un portefeuille adapté au moyen de toutes combinaisons de nos fonds de placement ou d'autres placements autorisés. Aucun type de compte ou de service ne comporte de frais d'administration.

Les comptes de placement s'adressent à tous les épargnants, y compris les particuliers (individuellement ou collectivement), les fiducies, les sociétés et les fondations.

Les comptes REER sont pour votre régime enregistré d'épargne-retraite (un « REER »). Vous obtenez une déduction fiscale pour vos cotisations (sous réserve de certaines limites) et vous ne payez pas d'impôt sur le revenu ni sur la croissance de votre placement tant que vous ne retirez pas d'argent du compte.

Les comptes FERR sont pour votre fonds enregistré de revenu de retraite (un « FERR »). Ces comptes vous permettent d'effectuer des retraits réguliers, selon certaines règles fiscales. Vous ne payez pas d'impôt sur le revenu ou la croissance de votre placement tant que vous ne retirez pas d'argent du compte.

Les comptes REEE sont pour votre régime enregistré d'épargne-études (un « REEE ») et peuvent servir à acquitter le coût futur de la formation de membres de la famille. Le revenu et la croissance de votre placement sont à l'abri de l'impôt et, dans certaines conditions, vous pouvez être admissible à des subventions gouvernementales. Pour ouvrir un compte REEE, vous devez respecter les seuils de placement minimaux.

Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée offre également des CELI. Vous ne payez pas d'impôt sur le revenu de votre placement dans un CELI, ni sur la croissance de votre placement.

Nous offrons aussi des régimes enregistrés :

- › pour les régimes de retraite de conjoint, pour vous permettre de cotiser à un REER au nom de votre conjoint;
- › pour les transferts de prestations de retraite, et les transferts de régimes enregistrés de retraite et de régimes de participation différée aux bénéficiaires (un « RPDB »);
- › pour les comptes de retraite immobilisés (un « CRI »);
- › pour les fonds de revenu de retraite immobilisés (un « FRRRI »);
- › pour les fonds de revenu viager (un « FRV »).

Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de renseignements à propos des conséquences fiscales des régimes enregistrés.

### Régimes d'achat automatique

---

Si vous souhaitez investir dans un Fonds à intervalles réguliers, vous pouvez utiliser notre régime d'achat automatique.

Voici comment fonctionne le régime :

- › Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Soldes minimaux* à la page 110 pour connaître le placement initial minimal et le placement supplémentaire minimal requis pour chaque série de parts d'un Fonds.
- › Si vous n'investissez pas le montant correspondant au solde minimal, vous devrez atteindre le solde minimal dans un délai de un an (pour les parts de série H, de série D, de série I et de série O, le placement minimal doit être fait dès le départ).
- › Vous pouvez investir une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte que vous détenez. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre courtier.
- › Nous prélevons automatiquement des sommes de votre compte bancaire auprès d'une institution financière en vue de la souscription de parts du Fonds que vous aurez choisi.
- › Nous mettons fin à votre régime s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour honorer le paiement.
- › Un avis d'exécution n'est remis que pour la première souscription. Toutes les opérations futures figureront sur votre relevé de compte.
- › Si vous faites régulièrement des placements dans les Fonds au moyen d'un régime d'achat automatique, vous recevrez un exemplaire du nouveau prospectus simplifié que nous déposons chaque année à l'égard des Fonds.
- › Les formulaires que vous remplissez pour établir un régime contiennent également des renseignements supplémentaires sur les régimes d'achat automatique.

### Réinvestissement automatique des distributions

---

**Nous réinvestirons vos distributions pour souscrire des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous indiquiez à l'avance que vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.**

Si vous détenez votre compte auprès d'un autre courtier, nous vous invitons à le consulter pour savoir comment le réinvestissement des distributions est géré.

### Régimes de retrait automatique

---

Vous pouvez effectuer des retraits réguliers en nous donnant instruction de faire racheter automatiquement des parts des fonds de placement Phillips, Hager & North. Les retraits automatiques peuvent fournir un revenu stable provenant de vos comptes.

### Régimes de répartition des placements

---

Vous pouvez prendre des dispositions pour transférer graduellement votre placement dans un fonds de placement Phillips, Hager & North à un ou plusieurs autres fonds de placement Phillips, Hager & North. Vous décidez du montant et de la fréquence de ces répartitions en fonction de vos besoins, de vos objectifs et de votre tolérance aux risques en matière de placement. Ce service peut vous être utile si vous voulez rajuster vos placements pour refléter un changement dans vos besoins ou diversifier graduellement vos placements au fil du temps, ce qui peut abaisser le coût moyen de votre portefeuille et est parfois appelé « souscriptions périodiques par sommes fixes ».

## Frais

Le tableau qui suit présente une brève description des frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Vous pourriez devoir payer certains de ces frais directement. Les Fonds peuvent acquitter certains de ces frais, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans les Fonds.

### FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

#### Frais de gestion

Chaque Fonds paie des frais annuels à RBC GMA à l'égard des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5 et de série I émises par le Fonds, en contrepartie de ses services en qualité de gestionnaire du Fonds. RBC GMA, en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds, gère les activités quotidiennes de chaque Fonds. RBC GMA agit comme gestionnaire de portefeuille principal de chaque Fonds et gère les portefeuilles de placement de chaque Fonds, soit directement soit par l'entremise de sous-conseillers. Ces frais de gestion, qui sont énumérés à la rubrique *Détail du Fonds* au début de la description de chaque Fonds, sont calculés et s'accumulent tous les jours, varient d'une série de parts à l'autre pour chaque Fonds, et sont assujettis aux taxes applicables, dont la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). Les Fonds ne paient aucuns frais de gestion à l'égard des parts de série O. Les épargnants qui ont le droit de souscrire des parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés d'au plus 2 % pour les services en placement fournis aux termes d'une convention entre l'épargnant et RBC GMA; ces frais sont assujettis aux taxes applicables, dont la TPS/TVH.

En sa qualité de gestionnaire des Fonds, RBC GMA gère les activités courantes des Fonds, ce qui comprend la négociation d'ententes contractuelles avec des fournisseurs de services et la supervision de ceux-ci, la préparation de rapports à l'intention des porteurs de parts d'organismes de placement collectif et des organismes de réglementation des valeurs mobilières, l'organisation du placement des titres des Fonds et la nomination des placeurs ainsi que le paiement des commissions de suivi et l'organisation de certaines activités de marketing. RBC GMA, en qualité de gestionnaire de portefeuille principal des Fonds, gère les portefeuilles de placement et réalise directement les opérations de placement pour les Fonds.

RBC GMA peut, au cours de certaines années et dans certains cas, prendre en charge une partie des frais de gestion d'une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion est prise à l'appréciation de RBC GMA sans qu'elle en avise les porteurs de parts.

Il se peut que RBC GMA réduise une partie des frais de gestion pris en charge par les épargnants qui ont effectué d'importants placements dans les Fonds. RBC GMA peut décider de le faire pour nombre de raisons qui sont fonction, notamment, de la valeur des actifs qu'elle gère pour l'épargnant et des relations avec celui-ci. RBC GMA calcule le montant de la réduction selon une échelle progressive en fonction de la valeur des actifs de l'épargnant qu'elle gère. Le montant de la réduction n'est pas négociable. RBC GMA le calcule à son appréciation. Un montant correspondant à la réduction est versé aux épargnants pertinents sous forme d'une distribution spéciale du Fonds (une « distribution sur les frais de gestion »), qui est automatiquement réinvestie dans des parts supplémentaires. Les distributions sur les frais de gestion sont d'abord versées à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés et ensuite sous forme d'un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi.

Sauf à l'égard des parts de série Conseillers, les porteurs de parts recevront un avis écrit de toute modification de ces frais (et des autres frais facturés à un Fonds) qui pourrait entraîner une augmentation des frais d'un Fonds au moins 60 jours avant la prise d'effet de la modification.

**Charges d'exploitation**

Nous acquittons certaines charges d'exploitation des Fonds. Ces charges comprennent les droits de dépôt prévus par règlement et d'autres charges d'exploitation quotidiennes dont les frais de tenue des registres, de comptabilité et d'évaluation des fonds, les honoraires juridiques, de dépôt et d'audit, les coûts de rédaction et de diffusion des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus et des relevés et les frais reliés aux communications avec les épargnants. En retour, chaque Fonds versera à RBC GMA des frais d'administration fixes. Les frais d'administration sont calculés et s'accumulent tous les jours et peuvent varier d'une série de parts à l'autre et par Fonds. Ces frais figurent à la rubrique *Détail du Fonds* au début de la description de chaque Fonds et sont assujettis aux taxes applicables, dont la TPS/TVH. Le montant des charges d'exploitation que nous acquittons en échange du versement des frais d'administration peut être supérieur ou inférieur aux frais d'administration au cours d'une période particulière. Chaque Fonds continuera d'acquiescer certaines charges d'exploitation directement, dont les frais relatifs au CEI, les coûts afférents à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire ainsi que les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds ») et les taxes et impôts (y compris, notamment, la TPS/TVH).

Sauf à l'égard des parts de série Conseillers, les porteurs de parts recevront un préavis écrit au moins 60 jours avant que le mode de calcul de ces frais (ou de tous autres frais imposés à un Fonds) soit modifié d'une façon qui pourrait entraîner une hausse des frais du Fonds.

Nous pouvons, au cours de certaines années et dans certains cas, prendre en charge une partie des frais d'administration d'une série ou d'autres frais des Fonds. La décision de prendre en charge les frais d'administration ou d'autres frais des Fonds est prise à l'appréciation de Phillips, Hager & North sans qu'elle en avise les porteurs de parts.

Les Fonds peuvent investir dans les parts d'autres fonds que gèrent RBC GMA ou les membres de son groupe. Ces autres fonds ont leurs propres frais à payer en plus de ceux qui sont payés par tout fonds qui investit dans ceux-ci. Toutefois, un Fonds n'investira pas dans les parts d'un autre fonds s'il doit payer des frais de gestion ou des frais incitatifs relativement à ce placement qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme une répétition des frais payables par l'autre fonds pour le même service. De plus, un Fonds n'investira pas dans un autre fonds que gère RBC GMA si des frais d'acquisition ou de rachat sont payables relativement au placement ni dans un autre fonds de placement s'il doit payer des frais d'acquisition ou de rachat relativement au placement qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme une répétition des frais payables par les porteurs de parts.

**Répercussions de la TPS/TVH sur le ratio des frais de gestion**

Un Fonds est tenu de payer la TPS/TVH sur les frais de gestion et les frais d'administration qui lui sont facturés. En général, le taux de la TVH dépend du lieu de résidence des porteurs de parts d'un Fonds à un moment déterminé. Les changements apportés aux taux de la TPS/TVH, les changements touchant les provinces qui exigent ou non une TVH et les variations dans la répartition du lieu de résidence des porteurs de parts d'un Fonds auront une incidence sur le ratio des frais de gestion d'un Fonds.

**Comité d'examen indépendant**

Le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant des Fonds. Chaque membre du CEI a droit à une rémunération annuelle de 55 000 \$ (65 000 \$ pour le président), à un jeton de présence de 5 000 \$ par réunion ordinaire du CEI et à un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion additionnelle par téléconférence. Les frais engagés par chaque membre du CEI dans le cadre de ses fonctions lui sont également remboursés. Ces frais sont répartis de façon juste et raisonnable parmi les fonds que RBC GMA gère.



**FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS**

<p><b>Frais d'acquisition</b></p>	<p>Les parts de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O des Fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous pouvez souscrire, faire racheter ou échanger des parts de ces séries par l'intermédiaire de Phillips, Hager &amp; North gestion de fonds de placement collectif ltée, de nous et de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition.</p> <p>Vous pourriez être tenu de payer des frais d'acquisition si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition initiaux. Vous négociez le montant à payer avec votre courtier. Les frais peuvent varier de 0 % à 5 % du montant du prix d'achat. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et les versons à votre courtier à titre de commission.</p>										
<p><b>Frais d'échange</b></p>	<p>Aucuns frais ne nous sont payables pour le changement de désignation de vos parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds ou pour l'échange entre Fonds.</p> <p>Vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur liquidative des parts que vous échangez si vous procédez à un échange de parts de série Conseillers entre les Fonds. Ces frais ne sont pas remis au Fonds. Vous négociez les frais avec votre courtier à qui vous les versez directement.</p> <p>RBC GMA peut demander des frais d'opérations à court terme si vous effectuez un échange de vos parts dans les sept jours de leur souscription. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais d'opérations à court terme</i> à la page 112 du présent prospectus simplifié.</p>										
<p><b>Frais de rachat</b></p>	<p>Vous ne paierez aucuns frais de rachat lorsque vous faites racheter vos parts de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'un Fonds. RBC GMA peut demander des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours de leur souscription. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais d'opérations à court terme</i> à la page 112 du présent prospectus simplifié.</p> <p><b>Option avec frais d'acquisition réduits</b></p> <p>Vous paierez des frais de rachat si vous choisissez de souscrire des parts de série Conseillers selon l'option avec frais d'acquisition réduits et si vous faites racheter vos parts dans les deux ans de leur souscription. Les frais se fondent sur le coût initial de vos parts et sur la période de détention. Nous déduisons les frais de la valeur des parts que vous faites racheter.</p> <p>Le tableau ci-après indique le barème des frais d'acquisition réduits :</p> <table border="1" data-bbox="657 1465 1487 1640"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Option avec frais d'acquisition réduits</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Rachat</th> <th style="text-align: right;">vous payez</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>au cours de la première année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>au cours de la deuxième année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>par la suite</td> <td style="text-align: right;">néant</td> </tr> </tbody> </table>	Option avec frais d'acquisition réduits		Rachat	vous payez	au cours de la première année	2,0 %	au cours de la deuxième année	2,0 %	par la suite	néant
Option avec frais d'acquisition réduits											
Rachat	vous payez										
au cours de la première année	2,0 %										
au cours de la deuxième année	2,0 %										
par la suite	néant										
<p><b>Frais d'opérations à court terme</b></p>	<p>À l'exception du Fonds de marché monétaire canadien et du Fonds de marché monétaire américain, nous pouvons imposer des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur courante des parts si vous faites racheter des parts ou échangez des parts d'un Fonds dans les sept jours d'une souscription ou d'un échange effectué auparavant. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais d'opérations à court terme</i> à la page 112 du présent prospectus simplifié.</p>										

<b>Frais d'un régime fiscal enregistré</b>	Des frais peuvent être payables à votre courtier si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière.  Aucuns de ces frais ne nous sont payés.
<b>Autres frais et charges</b>	Les investisseurs qui ont le droit de souscrire des parts de série O nous versent directement ou indirectement des frais négociés d'au plus 2 %.

## Incidence des frais

Le tableau suivant présente les frais que vous aurez à payer dans les cas suivants :

- › vous avez investi 1 000 \$ dans les parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O du Fonds;
- › vous avez détenu ce placement pendant un an, trois, cinq ou dix ans et avez fait racheter la totalité des parts tout juste avant la fin de ces périodes;
- › vous avez investi dans les parts de série Conseillers et les frais rattachés à l'option avec frais d'acquisition initiaux sont de 5 %;
- › vous avez détenu des parts de série Conseillers et vous n'avez pas utilisé votre montant de rachat sans frais de 10 % selon l'option avec frais d'acquisition réduits.

Dans le cas des parts de série Conseillers, les frais rattachés à l'option avec frais d'acquisition réduits ne doivent être versés que si vous vendez vos parts dans les deux années de leur souscription. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* à la page 116 du présent prospectus simplifié pour le barème des frais de rachat.

	Frais de rachat au moment de la souscription	Frais de rachat avant la fin de :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série Conseillers – frais d'acquisition initiaux	50 \$	Néant	Néant	Néant	Néant
Série Conseillers – frais d'acquisition réduits	Néant	20 \$	Néant	Néant	Néant
Série T5	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série H	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série D	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série F	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série FT5	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série I	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Série O	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## Rémunération du courtier

### Mode de versement de la rémunération de votre expert en placement et de votre maison de courtage

Votre expert en placement est normalement la personne par l'entremise de laquelle vous souscrivez les parts des Fonds. Il pourra s'agir d'un courtier, d'un planificateur financier ou d'un conseiller qui est autorisé à vendre des titres d'organismes de placement collectif. Votre maison de courtage est l'entreprise pour laquelle votre expert en placement travaille.

#### Parts de série A, de série T5, de série H, de série D et de série O

Les parts de série A, de série T5, de série H, de série D et de série O ne comportent pas de frais, ce qui signifie que vous pouvez souscrire, faire racheter ou échanger des parts de ces séries par l'intermédiaire de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée, de nous et de certains courtiers sans verser de commission.

Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de série H du Fonds à revenu mensuel. Les épargnants qui détenaient des parts de série H du Fonds à revenu mensuel le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds.

#### Parts de série F, de série FT5 et de série I

Vous ne payez pas de frais d'acquisition pour les parts de série F, de série FT5 ou de série I et nous ne verserons aucune commission à votre courtier à l'égard de celles-ci. Votre conseiller ou votre courtier négocie les frais directement avec vous pour les services qu'il fournit.

Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de série I du Fonds à revenu mensuel. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du Fonds à revenu mensuel le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans ce Fonds.

#### Parts de série Conseillers

Dans le cas des parts de série Conseillers, la commission que reçoit votre expert en placement est tributaire de la façon dont vous investissez dans le Fonds.

**Option avec frais d'acquisition initiaux**

Lorsque vous choisissez l'option avec frais d'acquisition initiaux pour souscrire des parts de série Conseillers, vous et votre expert en placement décidez du pourcentage qui vous sera facturé. Le pourcentage varie de 0 % à 5 % du montant que vous investissez. Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.

**Option avec frais d'acquisition réduits**

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition réduits pour souscrire des parts de série Conseillers, RBC GMA verse à votre courtier une commission de 1 % du montant que vous investissez. Vous n'aurez pas de frais à payer si vous ne faites pas racheter vos parts dans les deux années qui suivent leur souscription.

**Commissions de suivi**

Pour ce qui est des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H et de série D, RBC GMA verse aux courtiers une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H ou de série D que leurs clients détiennent dans les Fonds, conformément au tableau qui suit :

Type de fonds*	Commissions de suivi annuelles maximales					
	Série A	Série Conseillers		Série T5	Série H	Série D
		Option avec frais d'acquisition initiaux	Option avec frais d'acquisition réduits			
<b>Fonds du marché monétaire</b>						
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %	–	–	Jusqu'à 0,10 %
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %	–	–	Jusqu'à 0,10 %
<b>Fonds à revenu fixe</b>						
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	0,50 %	0,50 %	0,50 %	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North	0,50 %	0,50 %	0,50 %	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	0,50 %	0,50 %	0,50 %	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North	0,50 %	0,50 %	0,50 %	–	–	0,15 %
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	0,50 %	0,50 %	0,50 %	–	–	0,15 %
<b>Fonds équilibrés</b>						
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	1,00 %	0,25 %
Fonds équilibré Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>						
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds Vintage Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
<b>Fonds d'actions américaines</b>						
Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %

Type de fonds*	Commissions de suivi annuelles maximales					
	Série A	Série Conseillers		Série T5	Série H	Série D
		Option avec frais d'acquisition initiaux	Option avec frais d'acquisition réduits			
<b>Fonds d'actions internationales</b>						
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
<b>Fonds d'actions mondiales</b>						
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–	0,25 %
<b>Fonds à date cible</b>						
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North	–	–	–	–	–	0,25 %
<b>Fonds fiduciaire de retraite</b>						
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North	1,00 %	–	–	–	–	–

\* Pour en savoir plus au sujet du type de fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Détail du Fonds* se trouvant dans la description de chacun des Fonds.

La commission de suivi est calculée selon un pourcentage de l'actif que chaque courtier a investi dans des parts de série A, de série Conseillers, de série T5, de série H ou de série D d'un Fonds. La commission de suivi est calculée chaque jour en fonction du solde de clôture des comptes des clients et versée sur une base trimestrielle ou à tout autre moment, à notre entière appréciation. Nous versons aussi une commission de suivi au courtier exécutant pour les titres que vous souscrivez en utilisant votre compte de courtage réduit. Pour ce qui est des parts de série D, le paiement des commissions de suivi se limite habituellement aux courtiers exécutants et à Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée.

Nous pouvons changer la commission de suivi versée à votre courtier sans vous aviser de ce changement. Les courtiers versent habituellement une partie des honoraires qu'ils reçoivent à leurs spécialistes en placement en échange des services qu'ils rendent à leurs clients. Nous ne versons pas de commission de suivi sur les parts de série F, de série FT5, de série I et de série O.

#### Autres formes de soutien aux courtiers

RBC GMA et les membres de son groupe peuvent participer à des programmes de publicité à frais partagés avec les courtiers en vue de les aider à commercialiser les Fonds. De telles activités seront menées conformément aux règles énoncées dans le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-105 ailleurs qu'au Québec).

Banque Royale possède, directement ou indirectement, la totalité de RBC GMA, de Fonds d'investissement Royal Inc., de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., de RBC Placements en direct Inc. et de

Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée, qui sont les placeurs principaux et/ou les courtiers participants à l'égard de certaines séries de parts des Fonds.

#### Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Environ 37,90 % du total des frais de gestion payés par les Fonds à l'égard de toutes les séries de parts des Fonds a été utilisé pour payer les commissions des courtiers ou a été versé à des courtiers pour d'autres activités de marketing, de promotion ou de formation au cours de l'exercice de RBC GMA clos le 31 octobre 2017.

#### Incidences fiscales pour les épargnants

Le présent texte est un résumé général du mode d'imposition de vos placements dans les Fonds. Il s'applique aux épargnants particuliers qui sont des résidents du Canada et qui détiennent leurs parts dans un compte non enregistré à titre d'immobilisations, ou dans un REER, un FERR, un RPDB, un REEE, un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI ») ou un CELI (collectivement, les « régimes enregistrés »).

**Veillez consulter un conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.**

#### Distributions provenant des Fonds

Les Fonds peuvent obtenir des dividendes, de l'intérêt ou d'autres revenus des placements dans leur portefeuille et, dans certains cas, peuvent être réputés avoir gagné un revenu. Ils peuvent aussi réaliser un revenu ou des gains en capital lorsqu'ils vendent des placements à profit. Les gains tirés des dérivés, autres que les dérivés utilisés dans

certains cas à des fins de couverture, sont généralement considérés comme un revenu plutôt que des gains en capital.

Chaque Fonds verse aux épargnants son revenu net et une part suffisante de ses gains en capital nets réalisés pour ne pas être tenu de payer l'impôt sur le revenu ordinaire. Ces paiements sont appelés des « distributions ». La portion des distributions ordinaires payables aux porteurs de parts de chaque série est déterminée suivant plusieurs facteurs. Les distributions ordinaires payables aux porteurs de parts d'une série sont divisées également entre toutes les parts de la série. Comme épargnant, vous avez droit à votre quote-part de ces distributions. Le revenu net et les gains en capital nets réalisés peuvent aussi être distribués périodiquement à titre de distributions sur les frais de gestion ou, dans le cas du Fonds de marché monétaire canadien et du Fonds de marché monétaire américain, lorsque des parts sont rachetées. Certains Fonds peuvent verser des distributions (y compris des distributions sur les frais de gestion) qui constituent, en partie ou en totalité, un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi.

**Nous réinvestissons vos distributions pour souscrire des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous indiquiez à l'avance que vous voulez recevoir vos distributions en espèces.**

### Parts détenues dans des comptes non enregistrés

Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous devez déclarer les distributions que vous recevez des Fonds (autres que les remboursements de capital) dans votre déclaration de revenus. En règle générale, les distributions de dividendes canadiens, de gains en capital et de revenu de source étrangère conserveront leurs caractéristiques et seront imposées comme si vous les aviez gagnées directement.

Si vous recevez des distributions d'un Fonds qui sont supérieures à votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés de ce Fonds (ce qui pourrait être le cas pour le Fonds à revenu mensuel), l'excédent sera considéré comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Vous ne payez aucun impôt sur un remboursement de capital, celui-ci réduisant plutôt le prix de base rajusté (« PBR ») de vos parts. Si le PBR de vos parts est réduit à moins que zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant négatif et votre PBR sera rétabli à néant.

Nous vous enverrons un relevé d'impôt chaque année qui indique votre quote-part des distributions de revenu et de gains en capital effectuées par les Fonds.

Lorsque vous investissez dans un Fonds (autre que le Fonds de marché monétaire canadien ou le Fonds de marché monétaire américain), le prix par part peut inclure un revenu et/ou des gains en capital accumulés ou réalisés qui n'ont pas été distribués. Vous devez inclure votre quote-part d'une distribution de ces montants dans votre déclaration de revenus, même si ces montants ont été reflétés dans le prix d'acquisition de vos parts. De même, les gains en capital non réalisés au moment où vous souscrivez vos parts seront imposables s'ils sont réalisés et vous sont distribués, un

facteur particulièrement important si vous effectuez un placement dans un fonds d'actions à la fin de l'année.

Les gains en capital nets réalisés distribués par le Fonds de marché monétaire américain peuvent inclure des gains en capital réalisés par le Fonds avant votre acquisition des parts, et des gains en capital accumulés avant votre acquisition des parts mais réalisés après l'acquisition.

Il est possible de considérer que le Fonds de marché monétaire américain réalise des gains aux fins de l'impôt canadien en raison des fluctuations des taux de change puisque le Fonds investit dans des titres libellés en dollars américains, mais doit déclarer son revenu aux fins de l'impôt en dollars canadiens. Dans un tel cas, le Fonds peut verser aux porteurs de parts des distributions supplémentaires qui sont calculées et versées conformément aux règles prévues dans la Loi de l'impôt, afin de garantir que le Fonds ne versera aucun impôt sur le revenu. Toute telle distribution supplémentaire sera immédiatement réinvestie dans des parts supplémentaires, et les parts du Fonds seront alors regroupées pour faire en sorte que la valeur liquidative par part de la série demeure telle qu'elle était avant la distribution. Le montant de distribution sera inclus dans votre revenu et ajouté au PBR de vos parts.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus la fréquence à laquelle il réalisera des gains en capital imposables ou subira des pertes en capital le sera également. Ainsi, il se peut que les porteurs de parts d'un Fonds dont le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé reçoivent des distributions plus importantes de gains en capital que celles que reçoivent les porteurs de parts d'un Fonds dont le taux de rotation des titres en portefeuille est moins élevé. La rubrique sur le sujet, à la page 14, présente une explication du taux de rotation des titres en portefeuille.

Vous réaliserez un gain en capital si vous faites racheter des parts (y compris pour les échanger contre des parts d'un autre Fonds) à un prix supérieur au PBR des parts, plus les frais de rachat. Vous subirez une perte en capital si vous faites racheter des parts à un prix inférieur à leur PBR, plus les frais de rachat. Le montant du rachat utilisé pour calculer un gain ou une perte en capital est réduit des frais d'opérations à court terme, le cas échéant. Dans votre déclaration de revenus, la moitié d'un gain en capital doit généralement être incluse dans votre revenu, et la moitié d'une perte en capital peut généralement être déduite de la partie imposable de tous gains en capital que vous réalisez.

Le PBR d'une part est égal au PBR moyen de toutes vos parts identiques du Fonds. En général, le PBR total de toutes vos parts identiques est égal au coût total des parts que vous avez souscrites jusqu'à ce moment (y compris les parts souscrites au moyen du réinvestissement des distributions), moins les remboursements de capital inclus dans les distributions et le PBR de toutes parts rachetées antérieurement.

Le coût pour vous de parts du Fonds de marché monétaire américain est déterminé en dollars canadiens en fonction du taux de change en vigueur à la date à laquelle vous faites l'acquisition des parts. La somme reçue à la disposition de parts est calculée en dollars



canadiens en fonction du taux de change en vigueur à la disposition. Par conséquent, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital au rachat de parts de ce Fonds en raison de la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

En règle générale, les frais que vous payez directement à l'égard des parts de série O des Fonds détenues hors d'un régime enregistré devraient être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, dans la mesure où ces frais sont raisonnables et qu'ils représentent des frais engagés en contrepartie de conseils qui vous ont été donnés au sujet de la souscription ou de la vente de parts des Fonds ou de services qui vous ont été fournis relativement à l'administration ou à la gestion de vos parts des Fonds. La partie des frais qui représente des services fournis aux Fonds par le gestionnaire, plutôt que directement à vous, n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui a trait à la déductibilité des frais compte tenu de votre situation personnelle.

### Échange entre Fonds et séries

Aux fins de l'impôt, l'échange entre parts d'un Fonds équivaut à un rachat de parts en contrepartie d'espèces, même si vous avez dans les faits réinvesti l'argent pour obtenir des parts d'un autre Fonds. Les règles fiscales qui s'appliquent à un échange entre Fonds sont les mêmes que celles qui s'appliquent à un rachat de parts. Toutefois, les échanges entre séries de parts d'un même Fonds ne constituent pas une disposition aux fins de l'impôt et ne produisent aucun gain en capital ni aucune perte en capital à la condition que l'échange soit effectué sous forme de changement de désignation. Le PBR des parts qui ont fait l'objet de l'échange sera transféré aux parts de l'autre série acquises à l'occasion de l'échange.

### Parts détenues dans des régimes enregistrés

Si vous détenez vos parts dans un régime enregistré, le régime n'a pas, en règle générale, à payer d'impôt sur le revenu ni sur les gains en capital. Vous n'êtes pas tenu de payer de l'impôt sur ces montants tant que vous ne retirez pas votre argent du régime. Tout montant que vous retirez d'un régime enregistré (autre qu'un REEE, un REEI ou un CELI) est entièrement imposable. Tout montant retiré d'un REEE ou d'un REEI est généralement imposable dans la mesure où il ne s'agit pas d'un remboursement de cotisations. Tout montant retiré d'un CELI est libre d'impôt.

### Communication de renseignements à l'échelle internationale

Aux termes de l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis, conclu par le Canada et les États-Unis (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds et leurs intermédiaires sont tenus de communiquer à l'ARC certains renseignements, notamment des renseignements financiers (comme les soldes de comptes) concernant les porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis, des citoyens des États-Unis (y compris des citoyens

des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et certaines autres « personnes des États-Unis », au sens de l'AIG (à l'exclusion de régimes enregistrés tels les REER). Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts, même indirectement peuvent être visés par d'autres dispositions sur la communication de l'information prévues dans l'AIG. L'ARC transmettra ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis, conformément aux dispositions de la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.

De plus, conformément aux règles prévues dans la Loi de l'impôt, l'Organisation de coopération et de développement économiques (la « Norme commune de déclaration »), un Fonds et ses intermédiaires sont tenus, conformément à la législation canadienne, de déterminer et de déclarer à l'ARC certains renseignements, notamment des renseignements financiers (comme les soldes des comptes), relatifs aux porteurs de parts des Fonds (autre que des régimes enregistrés) qui sont des résidents d'un pays autre que le Canada et les États-Unis ayant adopté la Norme commune de déclaration. Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts, même indirectement, pourraient être visés par d'autres dispositions sur la communication de l'information aux termes de la Norme commune de déclaration. Ces renseignements seraient ensuite échangés entre l'ARC et les pays où résident les porteurs de parts.

### **Quels sont vos droits?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Cette page a intentionnellement été laissé en blanc.

---

## Fonds de placement Phillips, Hager & North®

Des renseignements supplémentaires sur chacun des Fonds figurent dans la notice annuelle, les aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1 855 408-6111 dans le cas des Fonds fiduciaires de retraite et au 1 800 661-6141 dans le cas de tous les autres Fonds, en communiquant avec nous à l'une des adresses ci-dessous ou en communiquant avec un autre courtier qui vend nos Fonds. On peut également obtenir ces documents à l'adresse [www.rbcgma.com](http://www.rbcgma.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation et les contrats importants, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

#### SIÈGE

155, rue Wellington Ouest  
Bureau 2200  
Toronto (Ontario) M5V 3K7

### Phillips, Hager & North gestion de placements\*

#### PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT D'EXPLOITATION

200, rue Burrard  
20<sup>e</sup> étage  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3N5  
Tél. : 1 800 661-6141  
Télec. : 1 800 666-9899  
Courriel : [info@phn.com](mailto:info@phn.com)  
Services aux courtiers : 1 800 662-0652



**Gestion  
mondiale d'actifs**

\* Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire des Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.  
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2018

Imprimé au Canada  
103251 (06-2018)